

FONDS LYSANDER

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 21 décembre 2018

**Offre de parts de série A, de série F et de série O de tous les Fonds
et offre de parts de série A5 et de série F5 en cas d'indication**

Fonds équilibré Lysander-Canso
Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso*
Fonds d'obligations Lysander-Canso
Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso
Fonds d'actions Lysander-Canso
Fonds américain de crédit Lysander-Canso
Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso
Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader
Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management
Fonds équilibré Lysander-Seamark
Fonds d'actions totales Lysander-Seamark
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater
Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable
Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima
Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima
Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra

* offre également des parts de série A5 et de série F5

Table des matières

Introduction	ii	Rémunération du courtier à partir des frais de gestion	20
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	1	Incidences fiscales pour les investisseurs	20
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	1	Revenu imposable des OPC	21
Que possédez-vous?	1	Imposition de votre placement.....	21
Structure des Fonds	1	Comptes non enregistrés.....	21
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	1	Régimes enregistrés	22
Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?	2	Quels sont vos droits?	23
Organisation et gestion des Fonds.....	8	Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document.....	24
Souscriptions, échanges et rachats	10	Fonds équilibré Lysander-Canso	32
Comment souscrire des parts	11	Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso.....	35
Comment faire racheter vos parts	13	Fonds d'obligations Lysander-Canso	38
Comment procéder à un échange de parts ou à un reclassement entre séries	15	Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso	41
Services facultatifs	15	Fonds d'actions Lysander-Canso.....	44
Frais et charges	16	Fonds américain de crédit Lysander-Canso.....	47
Frais et charges payables par les Fonds	16	Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso	50
Frais et charges directement payables par vous... ..	18	Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader....	53
Incidence des frais	18	Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management	55
Rémunération du courtier	18	Fonds équilibré Lysander-Seamark	58
Courtages – série A et série A5	19	Fonds d'actions totales Lysander-Seamark	61
Commissions de suivi – série A et série A5	19	Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater.....	63
Incitatifs à la vente.....	20	Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable.....	66
Participation.....	20	Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima.....	69
		Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima	72
		Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra	75

Introduction

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Le présent document renferme de l'information sur les Fonds et les risques associés à un placement dans les organismes de placement collectif en général, ainsi que les noms des entreprises responsables de la gestion des Fonds.

Dans le présent document :

- *nous, nos, notre, Lysander* ou *le gestionnaire* désigne Lysander Funds Limited, le fiduciaire et gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds;
- *vous* désigne chaque personne qui investit dans les Fonds;
- *courtier* désigne la société qui vous a vendu les parts des Fonds et le particulier qui vous les a vendues;
- *dépositaire* désigne Compagnie Trust CIBC Mellon;
- *Fonds* désigne un organisme de placement collectif figurant sur la page couverture du présent prospectus;
- *TVH* désigne la taxe de vente harmonisée;
- *intermédiaire* désigne une tierce personne à laquelle vous ou votre courtier pouvez avoir recours relativement à l'administration de vos comptes;
- *CEI* désigne le comité d'examen indépendant des Fonds constitué en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec);
- *les Fonds Lysander* désigne les Fonds, avec les autres organismes de placement collectif gérés par le gestionnaire et offerts aux termes d'un prospectus simplifié distinct;
- *RFG* désigne le ratio des frais de gestion de chaque série de parts des Fonds qui tient compte de certaines charges d'exploitation acquittées par le Fonds, mais exclut les courtages sur les opérations de portefeuille et certains autres frais, dont certaines taxes;
- *valeur liquidative* désigne la valeur liquidative par part d'une série d'un Fonds;
- *prospectus simplifié* désigne le présent prospectus simplifié des Fonds;
- *fonds sous-jacent* désigne un organisme de placement collectif dans lequel un Fonds investit;
- *part* désigne une part d'organisme de placement collectif d'un Fonds;
- *porteur de parts* désigne un porteur des parts.

Comment utiliser le présent prospectus simplifié

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 23, renferme de l'information de base sur les OPC et de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 24 à la page 76, renferme de l'information propre à chacun des Fonds.

Pour obtenir plus de renseignements

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle des Fonds (la **notice annuelle**);
- l'aperçu du fonds de ce Fonds (l'**aperçu du fonds**);
- les derniers états financiers annuels des Fonds;
- le rapport financier intermédiaire déposé après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds (le **RDRF**) déposé du Fonds;
- tout RDRF intermédiaire déposé après ce RDRF annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1 877 308-6979 ou en le demandant à votre courtier. Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds aux adresses www.lysanderfunds.com et www.sedar.com.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Les Fonds sont des organismes de placement collectif (OPC). Un OPC est une façon d'effectuer des placements collectifs. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous placez votre argent en commun avec celui d'un grand nombre d'autres personnes. Des gestionnaires de portefeuille professionnels utilisent l'argent pour souscrire des titres au nom de toutes les personnes qui participent à un OPC en particulier.

Un OPC effectue des placements dans différents types de titres en fonction de ses objectifs de placement. Par exemple, un fonds d'actions mondial achète principalement des actions de sociétés mondiales, mais un fonds équilibré mondial achète à la fois des actions et des obligations mondiales. Dans chaque cas, ces titres constituent le portefeuille de placements de l'OPC et leur valeur fluctue d'un jour à l'autre en fonction des changements de la conjoncture économique et du marché, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant les sociétés. Veuillez vous reporter à la rubrique *Fluctuation des prix* pour de plus amples renseignements.

Que possédez-vous?

Vous recevez des parts d'un OPC en échange de l'argent que vous y placez et devenez un porteur de parts de cet OPC. Si un OPC émet plus d'une série (une « série »), un porteur de parts partage le revenu, les frais et les gains ou les pertes du Fonds attribués à la série du porteur de parts, généralement en proportion du nombre de parts de la série dont il est propriétaire.

Structure des Fonds

Chaque Fonds est une fiducie d'investissement à participation unitaire et à capital variable régie par une déclaration de fiducie cadre en vertu des lois de l'Ontario. Lysander, en qualité de fiduciaire des Fonds, détient les biens et les placements des Fonds en fiducie au nom des porteurs de parts et prend les dispositions pour qu'un dépositaire spécialiste détienne des placements sous sa garde.

Vous pouvez souscrire un nombre illimité de parts d'une série de chaque Fonds.

Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Le risque est la probabilité que votre placement ne produise pas le rendement prévu. Il existe différents types et degrés de risque mais, en règle générale, plus vous êtes prêt à accepter des risques, plus le potentiel de rendement et plus la possibilité de perte sont élevés.

Les risques généraux comprennent les risques suivants :

Fluctuation des prix

Les OPC investissent dans différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements variera tous les jours, en fonction des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et du marché et des nouvelles concernant les sociétés. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut fluctuer à la hausse et à la baisse et, au moment où vous faites racheter vos parts, la valeur de votre placement dans l'OPC peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Votre placement n'est pas garanti

La valeur de votre placement dans un OPC n'est pas garantie. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les parts d'un OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Les rachats peuvent être suspendus

Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit de demander le rachat de vos parts peut être suspendu. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de rachat* à la page 14 pour de plus amples renseignements.

Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?

Chaque OPC comporte également des risques qui lui sont propres. Les risques associés à chaque Fonds sont énumérés dans leur description respective, à partir de la page 32. Vous trouverez ci-dessous, par ordre alphabétique, une description de chacun de ces risques :

Risque lié aux certificats représentatifs d'actions étrangères

Les certificats représentatifs d'actions étrangères sont des titres qui attestent la propriété d'un titre ou d'un panier de titres qui a été déposé auprès d'une banque ou d'une fiducie dépositaire, et confèrent le droit de recevoir ce titre ou ce panier. Certains Fonds peuvent investir dans des certificats américains d'actions étrangères (« CAAÉ »), des certificats internationaux d'actions étrangères (« CIAÉ ») et d'autres titres semblables. Dans le cas des CAAÉ, le dépositaire est normalement une institution financière américaine et les titres sous-jacents sont émis par une entité non américaine. Dans le cas des CIAÉ, le certificat représentatif d'actions étrangères est émis par une banque dans plus d'un pays pour des titres d'une société étrangère. Les certificats représentatifs d'actions étrangères ne sont pas nécessairement libellés dans la même devise que leurs titres sous-jacents. En règle générale, les CAAÉ sont émis sous forme nominative, libellés en dollars américains et conçus pour être utilisés sur les marchés boursiers américains. D'autres certificats représentatifs d'actions étrangères, comme les CIAÉ, peuvent être émis au porteur, peuvent être libellés dans n'importe quelle devise et sont principalement conçus pour être utilisés sur les marchés boursiers à l'extérieur du Canada. Les CAAÉ et CIAÉ peuvent être parrainés par la banque ou la société de fiducie émettrice ou par l'émetteur des titres sous-jacents. Bien que la banque ou la société de fiducie émettrice puisse imposer des frais pour la collecte de dividendes et la conversion de ces titres en titres sous-jacents, aucuns frais ne sont généralement imposés à l'achat ou à la vente de ces titres si ce n'est les frais d'opérations habituellement demandés pour la négociation de titres. Ces titres pourraient être moins liquides et se négocier à un cours plus bas que les titres sous-jacents de l'émetteur. En outre, les émetteurs de titres sous-jacents à des certificats représentatifs d'actions étrangères peuvent ne pas être tenus de communiquer rapidement des renseignements considérés comme importants au sens des lois et des règlements sur les valeurs mobilières du Canada. Par conséquent, il se peut qu'il y ait moins de renseignements sur ces émetteurs que sur les émetteurs d'autres titres et qu'il n'y ait pas de corrélation entre ces renseignements et la valeur marchande des certificats représentatifs d'actions étrangères.

Risque lié au change

L'actif et le passif de chaque Fonds, sauf pour ce qui est du Fonds américain de crédit Lysander-Canso, qui est évalué en dollars américains, sont évalués en dollars canadiens. Si un Fonds évalué en dollars canadiens achète un titre libellé dans une monnaie étrangère, aux fins du calcul de la valeur liquidative de ce Fonds, nous convertissons, tous les jours, la valeur du titre en dollars canadiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à la monnaie étrangère influenceront sur la valeur liquidative du Fonds. Si la valeur du dollar canadien a augmenté par rapport à la monnaie étrangère, le rendement du titre étranger peut diminuer, être nul ou devenir négatif. L'inverse peut également se produire, c'est-à-dire qu'un Fonds détenant un titre libellé dans une monnaie étrangère peut tirer parti d'une augmentation de la valeur de la monnaie étrangère par rapport au dollar canadien.

Certains gouvernements étrangers peuvent restreindre la convertibilité de leur devise. Si nous ne pouvons convertir les devises dans lesquelles un Fonds effectue un placement, il est possible que nous ne puissions effectuer des distributions ou des rachats.

Risque lié à la concentration

Certains OPC concentrent leurs placements dans un nombre limité d'émetteurs. Les placements dans de tels OPC comportent un plus grand risque et une plus grande volatilité que les portefeuilles de placement diversifiés, puisque le rendement d'un émetteur donné pourrait avoir une incidence plus importante sur le rendement global du portefeuille du fonds.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit peut avoir un effet défavorable sur la valeur d'un titre de créance, tel qu'une obligation. Il comprend :

- Le risque de défaillance, qui est le risque que l'émetteur de la créance ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la créance à son échéance. En général, plus le risque de défaillance est élevé, plus la qualité du titre de créance est faible.
- Le risque lié à l'écart de taux, qui est le risque que la différence des taux d'intérêt (appelée **écart de taux**) entre l'obligation d'un émetteur et une obligation qui devrait comporter un risque faible (comme un bon du Trésor) augmente. Une augmentation de l'écart de taux réduit en général la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié à la révision à la baisse d'une note, qui est le risque qu'une agence de notation spécialisée rabaisse la note des titres d'un émetteur. Une révision à la baisse d'une note réduit la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux biens donnés en garantie, qui est le risque, dans le cas d'un défaut aux termes de titres de créance garantis, qu'il soit difficile de liquider les actifs que l'émetteur a donnés en garantie d'une créance ou que ces actifs ne soient pas suffisants. Cette difficulté pourrait causer une baisse importante de la valeur d'un titre de créance.

Risque lié à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque Fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation et à l'information découlant de violations de la cybersécurité. En général, une violation de la cybersécurité peut découler d'une attaque intentionnelle ou d'un événement imprévu. Les violations de la cybersécurité peuvent prendre la forme, entre autres, d'une infection par un virus informatique ou par un autre programme malveillant ou d'un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux et aux dispositifs informatiques ou numériques du gestionnaire ou d'un Fonds, par piratage ou par un autre moyen, dans tous les cas en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible (dont, par exemple, de l'information personnelle sur un porteur de parts), de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles touchant l'infrastructure physique ou les systèmes d'exploitation auxquels se fie le gestionnaire ou le Fonds. Les risques liés à la cybersécurité comprennent également les risques de pertes de service découlant d'une attaque externe ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux ou aux dispositifs du gestionnaire ou d'un Fonds. Une telle violation de la cybersécurité ou de telles pertes de service pourraient se traduire, pour le gestionnaire ou un Fonds, par la perte de renseignements exclusifs, la corruption de données ou une perte de capacité d'exploitation, lesquelles pourraient faire en sorte que le gestionnaire ou le Fonds subisse des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à sa réputation ou une perte financière ou qu'il ait à engager des frais liés à la conformité supplémentaires en raison des mesures correctives qu'il doit prendre. Les Fonds et le gestionnaire ont préparé des plans de continuité de l'exploitation et mis en place des systèmes de gestion des risques afin de prévenir des attaques visant la cybersécurité ou d'en réduire les conséquences, mais il existe des limites inhérentes à de tels plans ou systèmes en raison notamment de la nature en constante évolution de la technologie et des tactiques utilisées pour effectuer des cyberattaques. De plus, il est possible que certains risques n'aient pas été détectés ou pris en compte.

De plus, des défaillances ou des violations touchant les fournisseurs de services indépendants du gestionnaire ou des Fonds pourraient interrompre les activités d'exploitation des fournisseurs de services et du gestionnaire ou du Fonds. Ces interruptions pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité des porteurs de parts d'un Fonds d'effectuer des opérations auprès du Fonds et l'incapacité du Fonds de traiter des opérations, par l'incapacité du Fonds de calculer sa valeur liquidative, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, règles et règlements applicables, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Les risques liés à la cybersécurité peuvent également concerner les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds investit et faire en sorte que les placements du Fonds en question auprès de ces émetteurs perdent de la valeur.

Risque lié aux dérivés

Les dérivés sont des placements dont la valeur provient d'un actif sous-jacent, comme une action ou un indice boursier, ou est fondée sur un tel actif. Il ne s'agit pas d'un placement direct dans l'actif sous-jacent lui-même. Les dérivés sont souvent des contrats conclus avec une autre partie en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à une date ultérieure. Les

dérivés les plus courants sont : a) le contrat à terme standardisé ou le contrat à terme de gré à gré, qui constitue une entente d'achat ou de vente de devises, de marchandises ou de titres à un prix convenu et à une date future précise ou b) une option, qui donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu et au cours d'une période donnée. Les Fonds peuvent utiliser les dérivés pour réduire les gains ou pertes potentiels causés par les fluctuations des taux de change, des cours des actions ou des taux d'intérêt, ce qui constitue une opération de couverture. Les Fonds peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment pour réduire le coût d'une opération, augmenter la liquidité, obtenir une exposition à des marchés des capitaux, ou effectuer plus rapidement et avec plus de souplesse des modifications dans la composition du portefeuille.

Un Fonds peut vendre des options d'achat couvertes sur les titres dont il est propriétaire. La vente d'options d'achat couvertes procure au Fonds une prime et confère à l'acquéreur le droit d'exercer l'option en vue d'acquérir les titres sous-jacents à un prix d'exercice déterminé. Si le cours du titre devient supérieur au prix d'exercice, le Fonds ne bénéficiera vraisemblablement pas d'un gain supérieur au prix d'exercice sur un titre faisant l'objet d'une option d'achat parce que le titulaire de l'option exercera vraisemblablement l'option. Les primes reçues à l'occasion de la vente d'options d'achat couvertes peuvent ne pas être supérieures au rendement qui aurait pu être obtenu si un Fonds avait investi directement dans les titres faisant l'objet des options d'achat. Le recours aux options peut également limiter ou réduire le rendement total d'un Fonds si les attentes concernant des événements futurs ou la conjoncture des marchés se révèlent incorrectes. Un Fonds reste soumis à tous les risques que représente sa position de placement si le cours des titres de son portefeuille diminue. Rien ne garantit qu'il existera une bourse ou un marché hors bourse liquide pour permettre à un Fonds de vendre des options d'achat couvertes selon les modalités recherchées ou de liquider les positions s'il le souhaite. De plus, les bourses peuvent suspendre la négociation des options sur les marchés volatils. Lorsqu'un Fonds n'est pas en mesure de racheter une option d'achat dans le cours, il ne sera pas en mesure de réaliser un profit ou de limiter ses pertes tant que l'option qu'il a vendue peut être exercée ou tant qu'elle n'est pas venue à expiration. Si le Fonds ne peut régler une option dans le cours en espèces, il pourrait être obligé de remettre les titres de capitaux propres sous-jacents, ce qui l'obligerait à disposer de titres de capitaux propres qu'il souhaiterait par ailleurs conserver.

Outre les risques spécifiques décrits précédemment, l'utilisation de dérivés comporte des risques généraux, notamment les suivants :

- une stratégie de couverture peut ne pas être efficace;
- rien ne garantit qu'un marché existera lorsque le Fonds voudra acheter ou vendre un contrat sur dérivé;
- rien ne garantit que le Fonds pourra trouver une contrepartie acceptable désireuse de conclure un contrat sur dérivé;
- la contrepartie à un contrat sur dérivé ne sera peut-être pas en mesure de s'acquitter de ses obligations;
- un important pourcentage de l'actif d'un Fonds peut être déposé auprès d'une ou de plusieurs contreparties, situation qui expose le Fonds au risque lié au crédit de ces contreparties;
- les bourses peuvent fixer des limites quotidiennes de négociation ou interrompre les opérations, ce qui peut empêcher un Fonds de vendre un contrat sur dérivé en particulier;
- le prix d'un dérivé peut ne pas refléter fidèlement la valeur de l'actif sous-jacent.

Risque lié à l'érosion du capital

Certains Fonds ou certaines séries des Fonds sont conçus afin de distribuer des flux de trésorerie fixes aux investisseurs. Au cours de périodes de repli des marchés ou d'augmentation des taux d'intérêt, la valeur liquidative d'un tel Fonds diminuerait vraisemblablement à l'instar de la conjoncture du marché. Une baisse de la valeur liquidative peut obliger le gestionnaire à réduire le montant des distributions conformément à la perspective de croissance à long terme des actifs de la série. Dans les situations où les distributions d'un Fonds pour une période sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds attribués à la série pour la période en question,

la distribution constituera, en totalité ou en partie, un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira la valeur liquidative du Fonds et pourrait amoindrir la capacité du Fonds à générer un revenu par la suite.

Risque lié à la fiscalité

Si un Fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction de pertes » i) il sera réputé avoir une fin d'exercice aux fins de l'impôt et ii) il sera assujéti aux règles sur la restriction de pertes qui s'appliquent en général aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, y compris la réalisation réputée de pertes en capital non réalisées et des restrictions quant à leur capacité de reporter prospectivement des pertes. En règle générale, un Fonds pourrait être assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds, ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire », au sens de ces expressions dans les règles sur les personnes affiliées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), compte tenu des adaptations adéquates. En règle générale, le bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds sera un bénéficiaire qui, avec la participation bénéficiaire de personnes ou de société de personnes auxquelles le bénéficiaire est affilié, a une juste valeur marchande supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de la totalité de la participation au revenu ou au capital, respectivement, du Fonds. En général, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds, et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds, si le Fonds respecte certains critères en matière de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » en vertu des règles.

Risque lié aux fonds négociés en bourse

Les OPC peuvent investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») qui tentent de procurer des rendements semblables à un indice de référence sous-jacent, comme des indices boursiers ou des indices de secteurs donnés. Les FNB pourraient ne pas dégager le même rendement que leurs indices de référence en raison de l'écart entre la pondération réelle des titres que le FNB détient et celle de l'indice pertinent et en raison des charges d'exploitation et d'administration du FNB.

Les FNB sont négociés sur une bourse et, par conséquent, sont assujétis aux risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC classiques : i) il arrive régulièrement que les titres d'un FNB se négocient à la bourse à un prix inférieur ou supérieur à leur valeur liquidative; ii) un marché actif pour les titres d'un FNB pourrait ne pas voir le jour ou être maintenu, et iii) rien ne garantit que le FNB continuera de respecter les exigences d'inscription de la bourse.

Risque lié à la gestion active

Tous les Fonds sont gérés de façon active. Les Fonds sont tributaires de leur équipe de gestion de portefeuille en vue de la sélection des titres individuels et sont ainsi assujétis au risque qu'une sélection de titres ou une répartition entre les marchés désavantageuses feront en sorte que le Fonds ait un rendement inférieur par rapport à celui d'autres OPC ayant un objectif de placement semblable ou par rapport à son indice de référence.

Risque lié à la liquidité

Un actif liquide est négocié activement sur un marché organisé, tel qu'une bourse de valeurs, qui fixe les cours de l'actif. La négociation d'un titre ou d'un autre actif sur un marché actif organisé signifie qu'il devrait être possible de convertir l'actif en une somme en espèces correspondant au cours ou se rapprochant de celui-ci.

Un actif est considéré comme non liquide s'il est plus difficile de le convertir en un placement liquide, tel que des espèces. Les titres d'une société peuvent être non liquides dans les situations suivantes :

- la société est peu connue;
- peu d'actions sont en circulation;
- il y a peu d'acheteurs potentiels;
- il n'y a pas de marché actif;
- les titres ne peuvent être revendus en raison d'une promesse ou d'une convention.

En outre, sur des marchés volatils, les titres qui sont généralement liquides (y compris les obligations à rendement élevé, les titres de créance à taux variable et d'autres titres à revenu fixe) pourraient soudainement devenir non liquides.

La valeur d'un Fonds qui détient des titres non liquides peut augmenter et diminuer de façon marquée parce que le Fonds peut ne pas être en mesure de vendre les titres en contrepartie de la valeur qui est utilisée pour calculer la valeur liquidative du Fonds. Il existe des limites quant à la quantité de titres non liquides qu'un Fonds peut détenir.

Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres

Les Fonds peuvent se livrer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Aux termes d'une opération de mise en pension, un fonds convient de vendre des titres en contrepartie d'espèces tout en assumant, en même temps, une obligation de racheter les mêmes titres en contrepartie d'un montant fixe d'espèces à une date ultérieure. Une opération de prise en pension de titres est une opération aux termes de laquelle un fonds achète des titres en contrepartie d'espèces tout en convenant, en même temps, de revendre les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix supérieur) à une date ultérieure. Un prêt de titres est une entente aux termes de laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable.

Il y a un risque que l'autre partie à ces types d'opérations puisse manquer à ses obligations aux termes de la convention ou faire faillite. Si une telle situation se produit dans une opération de prise en pension et que la valeur marchande du titre a chuté, il est possible que le Fonds soit incapable de vendre le titre au prix auquel il l'avait acheté, majoré des intérêts. Si une telle situation se produit dans une opération de mise en pension ou de prêt de titres, le Fonds peut subir une perte si la valeur du titre qu'il a vendu ou prêté est supérieure à la valeur des espèces ou de la garantie qu'il détient.

Afin de réduire ces risques, les Fonds exigent que l'autre partie à chacune de ces opérations donne une garantie. La valeur de la garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur marchande du titre vendu (dans le cas d'une opération de mise en pension), acheté (dans le cas d'une opération de prise en pension) ou prêté (dans le cas d'une opération de prêt de titres). La valeur de la garantie est vérifiée et établie quotidiennement. La valeur marchande des titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension et des titres prêtés aux termes de conventions de prêt de titres ne doit pas être supérieure à 50 % de la valeur liquidative d'un Fonds. Ce calcul ne comprend pas les espèces détenues par un Fonds relativement aux titres vendus ni la garantie détenue relativement aux titres prêtés.

Risque lié aux opérations importantes

Si un investisseur d'un Fonds effectue une opération importante, cette opération pourrait influencer sur les flux de trésorerie du Fonds. Par exemple, si un investisseur fait racheter un grand nombre de parts d'un Fonds, le Fonds en question peut être obligé de vendre des titres à des prix défavorables pour acquitter le produit du rachat. Cette vente imprévue peut avoir un effet défavorable sur la valeur de votre placement dans le Fonds.

Nous ou d'autres personnes pouvons offrir des produits de placement qui investissent la totalité ou une grande partie de leur actif dans un Fonds. Ces placements peuvent devenir considérables et pourraient entraîner d'importants rachats ou souscriptions de parts du Fonds.

Risque lié aux petites sociétés

Les placements dans les petites sociétés peuvent comporter un plus grand risque que ceux dans les grandes sociétés. D'abord, elles sont souvent plus jeunes et peuvent ne pas avoir d'antécédents, de ressources financières importantes ou de marché bien établi pour leurs titres. Ensuite, leurs actions sont généralement négociées en moins grand nombre sur le marché de sorte que l'OPC pourrait éprouver des difficultés à acheter ou à vendre des actions de petites sociétés quand cela est nécessaire. Enfin, cela signifie que leurs cours peuvent considérablement fluctuer dans un délai assez court.

Risque lié aux placements étrangers

Les Fonds peuvent investir dans des titres émis par des sociétés ou des gouvernements de pays autres que le Canada. Les placements dans des titres étrangers peuvent être avantageux parce qu'ils vous offrent un plus grand nombre d'occasions de placement et vous permettent de diversifier votre portefeuille, mais ils comportent certains risques pour les raisons suivantes :

- les sociétés de l'extérieur du Canada peuvent être assujetties à une réglementation, à des normes, à des pratiques de communication de l'information et à des obligations de divulgation différentes de celles qui s'appliquent aux sociétés canadiennes;
- le système juridique de certains pays étrangers peut ne pas protéger adéquatement les droits des investisseurs;
- l'instabilité politique, sociale ou économique peut avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent apporter des modifications importantes à leurs politiques fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent imposer des mesures de contrôle du change qui empêchent un Fonds de sortir de l'argent du pays.

Le risque lié aux placements étrangers associés aux titres dans des pays en voie de développement peut être supérieur à celui associé aux titres de pays développés puisque de nombreux pays en voie de développement ont tendance à être moins stables, en termes politiques, sociaux et économiques, et peuvent être soumis à la corruption et avoir une liquidité boursière inférieure et des normes de pratique commerciales et de réglementation moins rigoureuses.

Risque lié aux séries

Les titres de certains OPC sont offerts selon une structure « séries multiples » selon laquelle chaque série de titres se voit imposer, à titre de série distincte, les frais qui lui sont attribuables. Toutefois, il y a un risque que les frais d'une série influencent la valeur des autres séries lorsqu'une série n'est pas en mesure d'acquitter ses frais. Dans un tel cas, l'OPC dans son ensemble est responsable du paiement des frais supplémentaires.

Risque lié à la spécialisation

Un Fonds qui investit principalement dans une industrie ou une fourchette de capitalisation boursière ou une région ou un pays en particulier peut être plus volatil qu'un OPC moins spécialisé et sera fortement touché par la performance économique globale du domaine de spécialisation dans lequel il investit. Le Fonds doit continuer à se conformer à ses objectifs de placement, peu importe la performance économique du domaine de spécialisation.

Risque lié aux taux d'intérêt

La valeur des Fonds qui détiennent des titres à revenu fixe augmente et baisse en fonction des variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur d'une obligation existante augmente. Inversement, lorsque les taux d'intérêt augmentent, sa valeur diminue. La valeur des titres de créance à taux d'intérêt variable (ou flottant) est généralement moins susceptible d'être touchée par les variations des taux d'intérêt.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Les sociétés émettent des titres de capitaux propres, aussi appelés actions, qui leur permettent de financer leurs activités et leur croissance future. Les perspectives de rendement d'une société, l'activité du marché et la conjoncture économique en général ont une incidence sur le cours de ces actions. Lorsque l'économie est en essor, les perspectives de nombreuses sociétés sont favorables, et la valeur de leurs actions devrait augmenter. L'inverse est également vrai. La valeur d'un Fonds dépend des fluctuations du cours des actions qu'il détient. Les risques et bénéfices potentiels sont généralement plus élevés dans le cas de petites sociétés, de sociétés en démarrage, de sociétés du secteur des ressources naturelles et de sociétés de marchés émergents. Les placements convertibles en titres de capitaux propres peuvent également comporter un risque lié aux titres de capitaux propres.

Risque lié aux titres de créance

Les placements dans des titres de créance sont assujettis à certains risques de placement généraux qui sont analogues à ceux de placements dans des titres de capitaux propres. Outre le risque lié au crédit et le risque lié aux taux d'intérêt, un certain nombre de facteurs peut provoquer une baisse du prix d'un titre de créance. Dans le cas de créances d'entreprise, ces facteurs pourraient inclure des événements propres à la société ainsi que la situation financière, politique et économique générale dans le pays où la société exerce ses activités. Dans le cas de créances gouvernementales, ces facteurs pourraient inclure la situation économique, financière et politique générale. La valeur marchande d'un Fonds subit l'influence des variations des cours des titres de créance que le Fonds détient.

Risque lié aux ventes à découvert

Quand un Fonds effectue une vente à découvert, il emprunte des titres auprès d'un prêteur qui sont ensuite vendus sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète les titres qui sont remis au prêteur. Pendant que les titres sont empruntés, le produit de la vente est déposé auprès du prêteur et le Fonds lui verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les remet au prêteur, le Fonds réalise un profit qui correspond à la différence (moins les intérêts que le Fonds doit verser au prêteur). La vente à découvert comporte des risques. Rien ne garantit que la valeur des titres diminuera pendant la période de la vente à découvert et que le Fonds réalisera un profit. La valeur des titres vendus à découvert pourrait plutôt augmenter et, ainsi, le Fonds subira une perte. Le Fonds peut éprouver des difficultés à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe aucun marché liquide pour les titres. Le prêteur peut aussi exiger la remise des titres empruntés à tout moment. Le prêteur à qui un Fonds a emprunté des titres peut faire faillite, et le Fonds peut perdre la garantie qu'il a déposée auprès du prêteur. Les Fonds respecteront des contrôles et des limites visant à atténuer ces risques en ne vendant à découvert que des titres liquides et en limitant leur exposition aux ventes à découvert à la valeur marchande totale de tous les titres d'un émetteur vendus à découvert par un Fonds à 5 % de la valeur liquidative du Fonds et à la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par un Fonds à 20 % de la valeur liquidative du Fonds. De plus, les Fonds déposeront une garantie uniquement auprès de prêteurs canadiens qui sont des institutions financières réglementées ou des courtiers réglementés, et ce, jusqu'à concurrence de certaines limites seulement.

Organisation et gestion des Fonds

GESTIONNAIRE

Lysander Funds Limited
100 York Boulevard, bureau 501
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
1 877 308-6979
www.lysanderfunds.com

Le gestionnaire est responsable au quotidien de l'entreprise et des activités des Fonds. Nous pouvons retenir les services de tiers sans lien de dépendance ou de membres de notre groupe pour exécuter certains des services que nécessitent les Fonds.

FIDUCIAIRE

Lysander Funds Limited
Richmond Hill (Ontario)

Les Fonds sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds, vous souscrivez des parts de cette fiducie. Le fiduciaire détient le titre de propriété réel des biens (les espèces et les titres) de chaque Fonds au nom de l'investisseur.

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

Canso Investment Counsel Ltd.
Richmond Hill (Ontario)

Canso Investment Counsel Ltd. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds équilibré Lysander-Canso, du Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso, du Fonds d'obligations Lysander-Canso, du Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso, du Fonds d'actions Lysander-Canso, du Fonds américain de crédit Lysander-Canso et du Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso et est responsable de la sélection des titres que détiennent ces Fonds et gère leur portefeuille de placements. Canso Investment Counsel Ltd. est un membre du groupe du gestionnaire.

Crusader Asset Management Inc.
Maple (Ontario)

Crusader Asset Management Inc. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader et est responsable de la sélection des titres que détient ce Fonds et gère son portefeuille de placements.

18 Asset Management Inc.
London (Ontario)

18 Asset Management Inc. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management et est responsable de la sélection des titres que détient ce Fonds et gère son portefeuille de placements.

SEAMARK Asset Management Ltd.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

SEAMARK Asset Management Ltd. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds équilibré Lysander-Seamark et du Fonds d'actions totales Lysander-Seamark et est responsable de la sélection des titres que détiennent ces Fonds et gère leur portefeuille de placements.

Slater Asset Management Inc.
Toronto (Ontario)

Slater Asset Management Inc. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater et est responsable de la sélection des titres que détient ce Fonds et gère son portefeuille de placements.

Roundtable Capital Partners Inc.
Toronto (Ontario)

Roundtable Capital Partners Inc. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable et est responsable de la sélection des titres que détient ce Fonds et gère son portefeuille de placements.

Gestion de portefeuille Triasima inc.
Montréal (Québec)

Gestion de portefeuille Triasima inc. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima et du Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima et est responsable de la sélection des titres que détiennent ces Fonds et gère leur portefeuille de placements.

Fulcra Asset Management Inc.
Vancouver (Colombie-Britannique)

Fulcra Asset Management Inc. est le gestionnaire de portefeuille du Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra et est responsable de la sélection des titres que détient ce Fonds et gère son portefeuille de placements.

DÉPOSITAIRE

Compagnie Trust CIBC Mellon
Toronto (Ontario)

Le dépositaire est responsable de la garde de tous les placements des Fonds.

RESPONSABLE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Convexus Managed Services Inc.
Richmond Hill (Ontario)

Le responsable des registres tient un registre des porteurs de parts des Fonds et traite les souscriptions, les échanges, les conversions, les rachats et tous les autres changements de propriété.

MANDATAIRE D'OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Compagnie Trust CIBC Mellon
Toronto (Ontario)

Le mandataire d'opérations de prêt de titres agira au nom d'un Fonds dans le cadre de l'exécution de toute opération de prêt de titres et de mise en pension de titres conclue par le Fonds.

AUDITEUR

Deloitte s.r.l.
Toronto (Ontario)

L'auditeur audite les états financiers annuels des Fonds et fournit une opinion sur la présentation fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière, du rendement financier et des flux de

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT (CEI)

Le CEI a pour mandat de passer en revue nos politiques et procédures écrites relatives aux questions de conflits d'intérêts touchant les Fonds et de nous fournir des commentaires à cet égard, de se pencher sur les questions de conflits d'intérêts et, dans certains cas, de donner son approbation relativement à de telles questions. Le CEI peut également approuver certaines fusions mettant les Fonds en jeu et le changement des auditeurs des Fonds. Le consentement des investisseurs n'aura pas à être obtenu dans de telles circonstances, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur d'un changement d'auditeur ou d'une fusion.

Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des Fonds et de toute personne qui nous est apparentée. Le CEI rédigera, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts. Vous pourrez obtenir ce rapport sur notre site Web au www.lysanderfunds.com ou vous pouvez en demander un exemplaire, sans frais, en communiquant avec nous à manager@lysanderfunds.com.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur le CEI, y compris les noms de ses membres, dans la notice annuelle.

Fonds de fonds

La législation en valeurs mobilières autorise des OPC (appelés dans ce contexte **fonds dominants**) à gérer activement leurs placements dans d'autres OPC (appelés dans ce contexte **fonds sous-jacents**). Les Fonds peuvent investir dans des titres d'autres OPC. Si nous sommes à la fois gestionnaire d'un fonds dominant et d'un fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Nous pouvons, à notre appréciation, prendre les dispositions pour que les droits de vote rattachés à ces titres soient exercés par les porteurs de parts du fonds dominant pertinent.

Souscriptions, échanges et rachats

Chaque Fonds peut avoir un nombre illimité de séries et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque Fonds offre actuellement des parts de série A, de série F et de série O. De plus, le Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso offre des parts de série A5 et de série F5. Vous pouvez effectuer une souscription, un échange (un rachat de parts d'un Fonds et une souscription de parts de la même série d'un autre Fonds Lysander), un reclassement (un échange de parts d'un Fonds contre des parts d'une autre série du même Fonds) ou demander le rachat de parts d'un Fonds uniquement par l'entremise de courtiers inscrits dans chaque territoire où les parts sont visées aux fins d'une vente, sous réserve des exceptions indiquées dans le présent document.

Chaque part d'une série d'un Fonds permet à un investisseur de faire ce qui suit :

- recevoir une quote-part de l'ensemble des distributions de revenu net et de gains en capital nets attribuables à la série versées par le Fonds (à l'exception des distributions sur les frais de gestion (définies dans le présent document) et des distributions de gains en capital aux porteurs de parts qui demandent un rachat);
- partager en proportion les actifs nets de cette série à la liquidation ou à la dissolution du Fonds;
- voter à toutes les assemblées du Fonds (si la nature de la question devant être examinée à une assemblée des investisseurs concerne une question qui est pertinente uniquement pour les porteurs d'une série en particulier, seuls les porteurs de cette série auront le droit de voter);

- racheter, reclasser des parts en parts d'une autre série du Fonds ou échanger des parts du Fonds contre des parts d'une même série d'un autre Fonds Lysander, sauf que les échanges entre le Fonds américain de crédit Lysander-Canso et un autre Fonds Lysander ne sont pas autorisés.

En ce qui concerne les différentes séries de parts décrites ci-après, nous nous réservons le droit d'établir et de modifier les exigences de placement minimal, initial et subséquent, de chacun des Fonds sans vous en aviser. Nous nous réservons le droit de racheter vos parts si leur valeur est en deçà de ces montants de placement minimal.

Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Parts de série A5 : offertes à tous les investisseurs qui cherchent à recevoir des distributions mensuelles. Les parts de série A5 ne sont offertes que par le Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso.

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à des programmes contre rémunération par l'intermédiaire de leur courtier, aux investisseurs pour qui nous n'engageons pas de frais de placement ou aux investisseurs particuliers que nous approuvons. Vous ne pouvez souscrire des parts de série F que si nous, et votre courtier ou conseiller, approuvons d'abord l'ordre.

Parts de série F5 : offertes aux investisseurs qui cherchent à recevoir des distributions mensuelles et qui participent à des programmes contre rémunération par l'intermédiaire de leur courtier, aux investisseurs pour qui nous n'engageons pas de frais de placement ou aux investisseurs particuliers que nous approuvons. Vous ne pouvez souscrire des parts de série F5 que si nous et votre courtier ou conseiller approuvons d'abord l'ordre. Les parts de série F5 ne sont offertes que par le Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso.

Parts de série O : offertes à certains investisseurs qui ont reçu notre approbation et qui ont signé une entente pour la souscription de parts de série O avec nous. Ces investisseurs sont habituellement des clients institutionnels et des sociétés de services financiers qui effectuent des placements importants dans les Fonds et qui auront recours aux parts de série O des Fonds pour simplifier l'offre d'autres produits ou programmes collectifs aux investisseurs.

Comment souscrire des parts

Vous pouvez souscrire des parts des Fonds par l'entremise d'un courtier inscrit. Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence pour pouvoir souscrire des parts d'un OPC. Vous pouvez détenir des parts en fiducie au nom d'une personne mineure.

Prix de souscription

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, le prix que vous payez est la valeur liquidative de ces parts. En règle générale, la valeur liquidative se fonde sur la valeur liquidative de la série du Fonds, divisée par le nombre total de parts de cette série en circulation. La valeur liquidative est calculée à la fin de chaque jour ouvrable.

Nous calculons la valeur liquidative de chaque série du Fonds en dollars canadiens, sauf dans le cas du Fonds américain de crédit Lysander-Canso, qui est libellé en dollars américains et dont les titres doivent être souscrits en dollars américains.

Si nous recevons votre ordre de souscription avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto, selon la première occurrence, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée ce jour-là. Si nous recevons votre ordre après cette heure limite, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée le jour ouvrable suivant.

Les Fonds n'ont pas l'intention de délivrer des certificats de parts. La propriété sera attestée par une inscription dans le registre tenu par le responsable des registres des Fonds. Pour obtenir des renseignements sur le responsable des registres des Fonds, veuillez vous reporter au tableau sous la rubrique *Organisation et gestion des Fonds*.

Souscription de parts de série A et de série A5

Les parts de série A et de série A5 des Fonds sont offertes à tous les investisseurs aux termes de l'option de souscription suivante :

Option frais d'acquisition initiaux

Aux termes de l'option frais d'acquisition initiaux, les investisseurs peuvent payer au courtier des frais pouvant atteindre 5 % du montant investi au moment d'une souscription de parts de série A ou de série A5 des Fonds.

Souscription de parts de série F et de série F5

Les parts de série F et de série F5 ne sont offertes que par l'entremise de courtiers ou de planificateurs financiers qui offrent certains programmes contre rémunération, ou de tout autre courtier, que nous avons approuvés. Un investisseur qui participe à un de ces programmes paie des frais à son courtier en fonction des actifs que l'investisseur détient dans son compte et/ou pour les conseils et les services de planification financière fournis sur une base régulière.

Il n'y a pas de frais d'acquisition ou de rachat, de commission de suivi ni d'autre courtage payables à la souscription ou à la vente de parts de série F ou de série F5.

Souscription de parts de série O

Les parts de série O sont offertes à certains investisseurs qui ont reçu notre approbation et qui ont signé une entente pour la souscription de parts de série O avec nous. Ces investisseurs sont habituellement des clients institutionnels et des sociétés de services financiers qui effectuent des placements importants dans les Fonds et qui auront recours aux parts de série O des Fonds pour simplifier l'offre d'autres produits ou programmes collectifs aux investisseurs. Nos critères de sélection des investisseurs peuvent comprendre l'importance du placement, le nombre d'opérations prévues dans le compte et le total des placements de l'investisseur auprès de nous. Aucuns frais de gestion ne seront imposés aux Fonds en ce qui a trait aux parts de série O. Toutefois, les investisseurs nous verseront des frais de gestion négociés.

Il n'y a pas de frais d'acquisition ou de rachat, de commission de suivi ni d'autre courtage payables par vous ou payables aux courtiers à l'égard des parts de série O.

Si le porteur de parts cesse d'être admissible

Si vous cessez d'être admissible à détenir des parts de votre série, nous pouvons échanger vos parts contre des parts d'une autre série du même Fonds à laquelle vous êtes admissible après vous avoir donné un préavis écrit de 30 jours, à moins que vous ne nous avisiez pendant la période de l'avis et que nous ne convenions que vous êtes de nouveau admissible à détenir des parts de la série initiale. Au moment d'un échange de parts de la série initiale contre des parts d'une autre série, vous devrez acquitter les frais applicables à la série pertinente, le cas échéant.

Placement minimal

Le placement initial minimal dans les parts de série A, de série A5, de série F et de série F5 des Fonds est de 1 000 \$ ou, dans le cas du Fonds américain de crédit Lysander-Canso, de 1 000 \$ US. Le placement minimal supplémentaire est de 100 \$ ou, dans le cas du Fonds américain de crédit Lysander-Canso, de 100 \$ US. Nous pouvons rajuster le montant minimal du placement initial ou y renoncer à notre seule appréciation et sans en aviser les porteurs de parts. Les parts de série O sont habituellement réservées aux placements de montants plus élevés. Nous établissons ces montants à l'occasion à notre seule appréciation. Nous pouvons également y renoncer et les modifier sans en aviser les porteurs de parts.

Comment nous traitons votre ordre

Votre conseiller et vous devez vous assurer que votre ordre de souscription ne comporte aucune erreur et que nous recevons l'ensemble des documents et des directives nécessaires.

Si vous effectuez votre souscription par l'entremise d'un courtier, nous devons recevoir le paiement intégral dans un délai de deux jours ouvrables suivant le traitement de votre ordre. Si nous ne recevons pas le paiement dans ce délai ou si le paiement nous est retourné, nous vendrons vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur à la somme que vous nous devez, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat est inférieur à la somme que vous nous devez, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir la lui rembourser.

Nous pouvons à notre appréciation refuser tout ordre de souscription. La décision d'accepter ou de refuser un ordre de souscription sera prise dans un délai de un jour ouvrable de la réception de l'ordre. Si nous acceptons votre ordre,

vous recevrez une confirmation écrite de nous et/ou de votre courtier ou de l'intermédiaire. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons votre argent sans intérêt.

Comment faire racheter vos parts

Vous pouvez faire racheter la totalité ou une partie de vos parts des Fonds un jour ouvrable en remettant un ordre de rachat écrit à votre courtier. Vous devez signer votre demande et, pour la protection des investisseurs, nous pourrions exiger que votre signature soit avalisée par un donneur d'aval que nous jugeons acceptable.

Nous vous paierons la valeur liquidative courante de votre série de parts. Si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto, selon la première occurrence, nous calculerons votre valeur de rachat en fonction de la valeur liquidative ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après cette heure limite, nous calculerons votre valeur de rachat en fonction de la valeur liquidative le jour ouvrable suivant. Les demandes de rachat visant le Fonds américain de crédit Lysander-Canso seront réglées en dollars américains.

Des règles spéciales peuvent s'appliquer dans les cas suivants :

- votre produit de rachat est de 25 000 \$ ou plus (25 000 \$ US dans le cas du Fonds américain de crédit Lysander-Canso);
- vous nous demandez d'envoyer le produit de votre rachat à une autre personne ou à une adresse autre que celle indiquée pour votre compte;
- le produit de votre rachat n'est pas versé à tous les copropriétaires de votre compte;
- une société, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant fait racheter des parts.

Ces règles sont indiquées dans la notice annuelle et vous pouvez également les obtenir auprès de votre courtier.

Frais de rachat

Aucuns frais ne sont payables au moment du rachat des parts des Fonds, sauf les frais d'opérations à court terme applicables qui peuvent s'appliquer, comme il est décrit ci-après.

Opérations à court terme excessives

En général, les placements dans les Fonds sont des placements à long terme. Certains porteurs de parts peuvent chercher à faire des opérations ou des échanges fréquents dans le but de tirer avantage de modifications de la valeur liquidative ou de l'écart entre la valeur liquidative calculée d'un Fonds et la valeur réelle des avoirs en portefeuille du Fonds. Cette activité est parfois appelée « anticipation des mouvements du marché ». Des opérations ou des échanges fréquents dans le but d'anticiper les mouvements du marché peuvent nuire au rendement du Fonds en l'obligeant à conserver des liquidités ou à se défaire de placements pour satisfaire aux demandes de rachat, ce qui se répercute sur tous les investisseurs participant au Fonds. Nous utilisons diverses mesures pour déceler et empêcher les activités d'anticipation des mouvements du marché, dont les suivantes :

- la surveillance des opérations effectuées dans les comptes des porteurs de parts et, de ce fait, le refus de certaines opérations, au besoin;
- l'imposition de frais d'opérations à court terme;
- s'il y a lieu, l'application de la procédure d'établissement de la juste valeur aux avoirs étrangers en portefeuille pour déterminer la valeur liquidative des Fonds.

Frais d'opérations à court terme

Si vous effectuez un rachat ou un échange dans les 30 jours d'une souscription, nous pouvons imposer des frais d'opérations à court terme au nom du Fonds. Ces frais s'ajoutent aux frais d'échange que vous pouvez devoir payer à

votre courtier. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais d'échange* à la page 15 et *Frais et charges directement payables par vous* à la page 18. Chaque échange additionnel sera considéré à cette fin comme une nouvelle souscription.

Ces frais d'opérations à court terme ne seront pas imposés dans le cas d'un rachat de parts effectué aux termes d'un programme de retrait automatique ou de rachats effectués par un autre programme, produit ou fonds d'investissement que nous aurons approuvé ou dans toute autre circonstance à notre seule appréciation.

Établissement de la juste valeur

La Bourse de Toronto ferme généralement à 16 h (heure de l'Est). Nous établissons la valeur des avoirs en actions d'un Fonds en utilisant leur valeur marchande arrêtée à 16 h (heure de l'Est). Pour les titres qui sont négociés sur les marchés nord-américains, les cours de clôture reflètent généralement avec précision les valeurs de marché arrêtées à 16 h (heure de l'Est). Toutefois, les cours de clôture des bourses de valeurs étrangères peuvent, dans certains cas, ne pas refléter fidèlement les valeurs de marché parce que, à l'heure locale, elles peuvent avoir fermé de nombreuses heures auparavant. Des événements ayant un effet sur la valeur des avoirs en portefeuille étrangers peuvent s'être produits après la fermeture du marché étranger mais avant 16 h (heure de l'Est). En l'absence de nos procédures d'établissement de la juste valeur, la valeur liquidative du Fonds ne tiendrait pas compte de ces événements. Nous avons recours à l'établissement de la juste valeur à deux fins : en premier lieu, grâce à cette méthode, la valeur liquidative du Fonds devrait mieux tenir compte de la valeur des avoirs du Fonds au moment de son calcul. En second lieu, elle sert à décourager les activités d'anticipation des mouvements du marché parce qu'elle réduit la possibilité, pour un porteur de parts, de profiter indûment des événements sur le marché qui se produisent après la fermeture du marché étranger, mais avant 16 h (heure de l'Est). Nos techniques d'établissement de la juste valeur comportent l'attribution de valeurs aux avoirs en portefeuille des Fonds qui peuvent être différentes des cours de clôture des bourses de valeurs étrangères. Nous y avons recours dans les circonstances où nous avons décidé de bonne foi que, de cette façon, nous arrivons à un résultat qui reflète mieux les valeurs de marché des titres en question.

Comment nous traitons votre demande de rachat

Nous devons recevoir tous les documents nécessaires dans un délai de 10 jours ouvrables de la réception de l'ordre de rachat. L'investisseur recevra généralement le produit de rachat dans les deux jours ouvrables de la date à laquelle le prix des parts est fixé, à la condition que nous recevions tous les documents nécessaires. Si les documents ne sont pas reçus dans un délai de 10 jours ouvrables de la réception de l'ordre de rachat, l'ordre de rachat sera annulé le 10^e jour ouvrable par le traitement d'un ordre de souscription visant le nombre de parts de la série qui ont fait l'objet du rachat. Le produit de rachat servira à payer les parts souscrites. Tout produit excédentaire appartient aux Fonds. Nous acquitterons toute insuffisance au Fonds. Toutefois, nous serons en droit de percevoir l'insuffisance, plus les frais applicables, auprès du courtier qui a passé la demande de rachat. Ce courtier, de son côté, peut chercher à recouvrer ce montant plus les frais connexes de l'investisseur au nom duquel la demande de rachat a été faite. Nous déduirons les retenues d'impôt du paiement, le cas échéant.

Si votre compte est inscrit au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous transmettrons le produit à ce compte, à moins que votre courtier ou intermédiaire ne nous avise du contraire. Si votre compte est inscrit à votre nom, nous vous transmettrons un chèque par la poste, à moins que vous ne nous avisiez de vous remettre le produit par virement télégraphique à votre compte auprès d'une banque canadienne, d'une société de fiducie ou d'une coopérative de crédit. Si vous choisissez le paiement par virement télégraphique, vous devrez nous envoyer un chèque imprimé annulé, de sorte que nous puissions déposer les fonds directement dans votre compte, et vous vous verrez imposer les frais de ce virement télégraphique.

Rachat automatique

Les investisseurs de la série A, de la série A5, de la série F ou de la série F5 des Fonds doivent conserver au moins 1 000 \$ dans leur compte. Si le solde de votre compte est inférieur à ce montant, nous pouvons vous en aviser et vous donner 30 jours pour effectuer un autre placement. Si, après ces 30 jours, le solde de votre compte est toujours inférieur à 1 000 \$, nous pouvons racheter la totalité des parts de votre compte et vous faire parvenir le produit du rachat.

Suspension de votre droit de rachat

Votre droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu pour la totalité ou une partie d'une période au cours de laquelle i) la négociation normale est suspendue à une bourse d'actions, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'extérieur du Canada à laquelle des titres ou des dérivés qui composent plus de 50 % de

la valeur ou de l'exposition sous-jacente de l'actif total du Fonds sont négociés (et si ces titres et dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnable pour le Fonds); ou ii) avec le consentement d'une commission des valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation compétent. Au cours de toute période de suspension, il n'y aura aucun calcul de la valeur liquidative et un Fonds ne sera pas autorisé à émettre d'autres titres ou à racheter des titres émis auparavant.

Le calcul de la valeur liquidative reprendra lorsque les opérations reprendront à la bourse ou avec la permission d'une commission des valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation compétent. Si le droit de faire racheter des parts d'un Fonds est suspendu et que vous faites une demande de rachat au cours de cette période, vos parts seront rachetées par le Fonds conformément à la demande de rachat à la valeur liquidative calculée après la fin de la période de suspension.

Comment procéder à un échange de parts ou à un reclassement entre séries

Vous pouvez échanger la totalité ou certaines de vos parts d'un Fonds contre des parts de la même série d'un autre Fonds Lysander en remplissant un formulaire d'ordre de transfert et en le déposant auprès de votre courtier; les échanges entre le Fonds américain de crédit Lysander-Canso et un autre Fonds Lysander ne sont toutefois pas autorisés. Un échange constitue une vente (un rachat) par vous de vos parts du Fonds initial et une souscription de parts de la même série du nouveau Fonds Lysander.

Vous pouvez reclasser la totalité ou une partie de vos parts d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds par l'entremise de votre courtier si vous respectez les critères d'admissibilité de la série dont vous voulez obtenir les titres par le reclassement; toutefois, vous serez assujéti à l'option de frais d'acquisition qui s'applique à cette série.

Nous pouvons reclasser vos parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série à laquelle vous êtes admissible moyennant un préavis de 30 jours si vous cessez d'être admissible à détenir des parts de la série initiale dans votre compte. Nous n'effectuerons pas le reclassement si, pendant la période d'avis, votre courtier nous avise et que nous convenons que vous êtes de nouveau admissible à détenir des parts de la série initiale.

Conséquences fiscales d'un échange ou d'un changement

Si vous effectuez un échange entre les Fonds Lysander, l'échange sera considéré comme un rachat aux fins de l'impôt. Si vous effectuez un reclassement entre séries du même Fonds, le reclassement ne constituera pas une disposition aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 20 pour de plus amples renseignements.

Frais d'échange

Votre courtier peut vous imposer des frais pouvant atteindre 2 % du montant de l'échange. Vous et votre courtier négociez les frais.

Vous pourriez aussi devoir payer des frais d'opérations à court terme à un Fonds si vous échangez des parts que vous avez souscrites ou acquises en échange au cours des 30 derniers jours. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations à court terme excessives* à la page 13 et *Frais d'opérations à court terme* à la page 13.

Services facultatifs

Programme de placement automatique

Pour investir dans les Fonds sur une base régulière, vous pouvez adhérer à un programme de placement automatique sans frais autres que ceux associés à l'option de souscription que vous aurez choisie. Adressez-vous à votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

Programme de retrait automatique

Pour retirer des sommes investies dans les Fonds sur une base régulière, vous pouvez adhérer à un programme de retrait automatique sans frais. Adressez-vous à votre courtier pour obtenir plus de renseignements. Le programme de

retrait automatique peut également être utilisé à l'égard de certaines séries des Fonds pour retirer les sommes nécessaires au paiement des montants que vous devez verser sur une base régulière à votre courtier.

Si, au fil du temps, vos retraits sont plus importants que les placements que vous effectuez dans les Fonds et que le revenu et la croissance des Fonds, votre solde finira pour s'épuiser.

Frais et charges

Les tableaux suivants indiquent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer si vous faites un placement dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais et charges directement. Un Fonds peut payer certains de ces frais et certaines de ces charges, ce qui diminue donc la valeur de votre placement dans le Fonds. Le consentement des porteurs de parts sera obtenu dans les cas suivants : i) le mode de calcul de frais ou de charges qui sont imputés à un Fonds ou à une série ou directement à ses porteurs de parts par le Fonds ou par nous relativement à la détention de parts du Fonds est modifié d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des frais ou des charges pour ce Fonds ou cette série ou ses porteurs de parts ou ii) des frais ou des charges devant être imputés à un Fonds ou à une série, ou directement à ses porteurs de parts par le Fonds ou par nous relativement à la détention de parts du Fonds qui pourrait se traduire par une augmentation des frais et des charges pour ce Fonds ou cette série ou ses porteurs de titres sont instaurés. Dans l'un ou l'autre des cas, le consentement des porteurs de parts ne sera pas requis si la modification ou les nouveaux frais ou nouvelles charges découlent d'une modification apportée par un tiers sans lien de dépendance avec le Fonds ou n'est pas requis en vertu de la réglementation en valeurs mobilières. Dans un tel cas, vous recevrez un préavis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification.

Frais et charges payables par les Fonds

Frais de gestion En contrepartie des services quotidiens de gestion et d'administration, chaque Fonds paie au gestionnaire, à l'égard de ses parts de série A, de série A5, de série F et de série F5, des frais de gestion qui sont calculés en multipliant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série de parts pertinente par le taux annuel des frais de gestion (les **frais de gestion**). Le taux annuel des frais de gestion est propre à chaque série de parts. Les frais de gestion sont calculés et s'accumulent tous les jours et sont payés mensuellement. Les parts de série O des Fonds ne paient pas de frais de gestion. Les porteurs de parts de série O paient des frais de gestion négociés directement au gestionnaire, lesquels n'excéderont pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A. Les frais de gestion de chaque Fonds sont indiqués dans la description de chaque Fonds à compter de la page 32. Les frais de gestion sont assujettis à la TVH et aux autres taxes applicables.

À titre de gestionnaire de fonds d'investissement, le gestionnaire est responsable au quotidien des activités, de l'exploitation et des affaires des Fonds, et fournit des services de commercialisation et d'administration aux Fonds, notamment en ce qui concerne l'espace de bureau et les installations, les employés de bureau, les services de tenue de livres et de comptabilité interne et les exigences de communication de l'information et de prestation de services aux porteurs de parts.

Distributions sur les frais de gestion

Le gestionnaire se réserve le droit d'offrir une réduction des frais de gestion à certains porteurs de parts de série A, de série A5, de série F et de série F5 qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans les Fonds. Le gestionnaire y parvient en réduisant les frais de gestion que nous imposons à un Fonds en fonction de la valeur liquidative globale des parts que détient l'investisseur visé, et le Fonds distribue un montant égal à la réduction (une **distribution sur les frais de gestion**) sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds à l'investisseur. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour*

les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les conséquences fiscales d'une distribution sur les frais de gestion.

Autres charges d'exploitation

Il incombe à chaque Fonds de payer tous ses charges d'exploitation, y compris les courtages et les frais des opérations de portefeuille, les intérêts débiteurs, les charges d'exploitation et administratives et les coûts des systèmes (y compris les frais généraux du gestionnaire qui sont liés à l'exercice de ses fonctions de gestion quotidienne des fonds, comme les salaires des employés, le loyer et les services publics), la rémunération et les frais du dépositaire, les droits réglementaires (p.ex. les droits de participation aux marchés financiers), les frais et charges relatifs au CEI des Fonds (dont il est question ci-après), les frais et honoraires des auditeurs et des conseillers juridiques, les primes d'assurance, la rémunération du fiduciaire, la rémunération et les frais des administrateurs ou des membres du comité consultatif (le cas échéant), les frais et honoraires du responsable des registres, les frais de placement, les frais de communication de l'information aux porteurs de parts (y compris les documents de sollicitation de procurations), le coût de l'admissibilité et de maintien de l'admissibilité à la vente des parts du Fonds, tous les autres frais qui sont couramment imposés au sein de l'industrie canadienne des organismes de placement collectif et les taxes payables quant à ces frais, y compris la TVH.

À son appréciation, le gestionnaire ou un gestionnaire de portefeuille peut payer certaines des charges du Fonds, mais de tels paiements n'obligent pas le gestionnaire ou un gestionnaire de portefeuille à faire des paiements semblables ultérieurement, et ces paiements peuvent être interrompus sans que vous en soyez avisé.

Chaque membre du CEI recevra une provision annuelle et se verra rembourser les frais raisonnables qu'il a engagés. Le tableau suivant fait état des frais et charges annuels actuels du CEI des fonds pour lesquels Lysander agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Les Fonds se voient attribuer une quote-part des frais et charges du CEI dont le montant figure dans les états financiers du Fonds.

	Frais annuels du CEI (\$)	TVH sur les frais du CEI (\$)	Autres charges (\$)
Paul Fahey (président)	13 760	s.o.	Voir ci-après
Bill Schultz	11 000	s.o.	Voir ci-après
Jim McGill	11 000	s.o.	Voir ci-après
Ruth Gould	11 000	s.o.	Voir ci-après

Autres charges : Les fonds pour lesquels Lysander agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement peuvent payer certains cours ou séances auxquels les membres du CEI assistent, ainsi que les coûts connexes comme les frais de déplacement et de stationnement. Les fonds n'ont payé aucuns de ces frais par le passé.

Fonds sous-jacents

Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, ce dernier peut payer des frais de gestion (si le fonds sous-jacent n'est pas un Fonds Lysander) et d'autres frais en plus des frais payables par le Fonds. Toutefois, le Fonds ne versera pas de frais de gestion sur la partie de son actif qu'il investit dans le fonds sous-jacent si, pour une personne raisonnable, ce versement constituait une répétition des frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service. De plus, le Fonds qui investit dans un fonds sous-jacent que nous gérons ne paye aucuns frais d'acquisition ou de rachat et le Fonds qui investit dans un fonds sous-jacent que nous ne gérons pas ne paye aucuns frais d'acquisition ou de rachat en double relativement à la souscription ou au rachat de titres de ce fonds sous-jacent.

Frais et charges directement payables par vous

Frais d'acquisition Aux termes de l'option frais d'acquisition initiaux, des frais d'acquisition pouvant atteindre 5 % du montant que vous investissez peuvent être imposés si vous souscrivez des parts de série A ou de série A5 des Fonds. Vous pouvez négocier ce montant avec votre courtier. Aucuns frais ne sont payés au courtier au moment de la souscription de parts de série F, de série F5 ou de série O.

Frais d'échange Vous pouvez payer jusqu'à 2 % de la valeur courante de la série de parts dont vous êtes propriétaire et qui fait l'objet d'un échange entre les Fonds Lysander; les échanges entre le Fonds américain de crédit Lysander-Canso et un autre Fonds Lysander ne sont toutefois pas autorisés. Vous négociez les frais d'échange avec votre courtier.

Frais d'opérations à court terme Vous pouvez payer jusqu'à 2 % de la valeur courante de la série de parts d'un Fonds dont vous êtes propriétaire, si vous les faites racheter ou les échangez dans un délai de 30 jours de leur souscription. Tous les frais d'opérations à court terme sont déduits du montant du rachat ou de l'échange et sont versés au Fonds visé. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'opérations à court terme* à la page 13 pour de plus amples renseignements. Les frais d'opérations à court terme ayant trait au Fonds américain de crédit Lysander-Canso sont payables en dollars américains.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imposés à l'égard d'un rachat de parts a) effectué aux termes d'un programme de retrait automatique, b) effectué par un autre programme, produit ou fonds d'investissement que nous avons approuvé, ou c) dans toute autre circonstance à notre seule appréciation.

Incidence des frais

Le tableau suivant indique le montant des frais que vous devrez payer selon les diverses options de souscription offertes si vous avez fait un placement de 1 000 \$ dans les parts de série A ou de série A5 d'un Fonds, que vous détenez le placement pendant un an, trois, cinq ou dix ans et que vous faites racheter le placement immédiatement avant la fin de cette période. Aucuns frais ne sont payables à l'égard des parts de série F, de série F5 ou de série O des Fonds.

	À la souscription	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Option frais d'acquisition initiaux ¹	Tous les Fonds	50 \$ ^{2,3}	Néant	Néant	Néant

1 Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer si les parts des Fonds sont rachetées dans un délai de 30 jours de la date de leur souscription ou de leur échange.

2 Suppose le maximum des frais d'acquisition initiaux de 5 % pour les parts de série A et de série A5 des Fonds. Le montant réel des frais d'acquisition initiaux sera négocié par vous et votre courtier.

3 De 50 \$ US dans le cas du Fonds américain de crédit Lysander-Canso.

Rémunération du courtier

Lorsque vous souscrivez des parts de série A ou de série A5, votre courtier reçoit deux principaux types de rémunération : les courtages et les commissions de suivi. Au départ, votre courtier peut recevoir de vous un courtage négociable. Par la suite, des commissions de suivi s'accumulent tous les jours et sont versées chaque trimestre par

nous et se fondent sur le pourcentage de la valeur liquidative de l'ensemble de parts de série A ou de série A5 d'un Fonds qui sont détenues dans votre compte auprès de votre courtier.

Il n'y a aucun courtage ni aucune commission de suivi à l'égard des parts de série F, de série F5 ou de série O.

Courtages – série A et série A5

Dans le cas des parts de série A ou de série A5 d'un Fonds souscrites aux termes de l'option frais d'acquisition initiaux, le courtier qui place ces parts peut vous imposer un courtage pouvant atteindre 5,0 % (50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$) de la valeur des parts de série A ou de série A5 des Fonds que vous souscrivez.

Commissions de suivi – série A et série A5

Nous versons à votre courtier (y compris un courtier exécutant) une partie des frais de gestion pour l'aider à vous fournir des conseils et/ou des services permanents. Nous pouvons, à notre appréciation, négocier, modifier les modalités des commissions de suivi avec les courtiers ou mettre fin à celles-ci.

Pour les souscriptions de parts de série A ou de série A5, nous verserons au courtier des commissions de suivi dont le montant correspondra au plus aux taux annuels indiqués ci-après, en fonction de la valeur totale des parts des série A ou de série A5 des Fonds détenues dans le compte du client auprès de ce courtier :

<u>Fonds</u>	<u>Taux annuel maximum</u>
Fonds équilibré Lysander-Canso	0,75 % (7,50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso	0,50 % (5,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds d'obligations Lysander-Canso	0,50 % (5,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso	0,50 % (5,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds d'actions Lysander-Canso	1,00 % (10,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds américain de crédit Lysander-Canso	0,50 % (5,00 \$ US pour chaque placement de 1 000 \$ US)
Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso	0,50 % (5,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader	1,00 % (10,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management	1,00 % (10,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds équilibré Lysander-Seamark	0,75 % (7,50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds d'actions totales Lysander-Seamark	1,00 % (10,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater	0,50 % (5,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable	1,00 % (10,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima	1,00 % (10,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)

<u>Fonds</u>	<u>Taux annuel maximum</u>
Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima	0,75 % (7,50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)
Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra	0,50 % (5,00 \$ pour chaque placement de 1 000 \$)

Nous versons les commissions de suivi à votre courtier chaque trimestre au cours de chaque année civile et celles-ci seront établies en fonction d'un calcul quotidien de l'actif moyen. Ces commissions de suivi sont calculées par nous et peuvent être modifiées en tout temps. Il est prévu que les courtiers, autres que des courtiers exécutants, verseront une partie des commissions de suivi à des représentants des ventes en contrepartie des conseils et/ou des services permanents fournis aux clients.

Incitatifs à la vente

Outre les courtages et les commissions de suivi indiqués précédemment, nous pouvons partager les frais de publicité à l'échelle locale, les sessions de formation des courtiers ou d'autres frais liés à la commercialisation et à la vente avec les courtiers inscrits afin de mieux servir leurs clients. Nous pouvons également fournir aux courtiers des avantages non pécuniaires de nature promotionnelle et de valeur modique et participer à des activités promotionnelles entraînant la réception d'avantages non pécuniaires par les représentants des ventes des courtiers. Ces activités sont conformes aux lois et aux règlements applicables, et les frais qui s'y rapportent seront acquittés par nous et non par les Fonds.

Participation

Le gestionnaire est un membre du groupe de Canso Investment Counsel Ltd., qui agit à titre de gestionnaire de portefeuille de certains des Fonds, ainsi qu'il est expliqué plus en détail dans le présent prospectus simplifié. Canso Investment Counsel Ltd. est également inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé dans toutes les provinces du Canada et, en cette qualité, peut vendre les parts des Fonds à ses clients. À la date du présent prospectus simplifié, John Carswell, président et administrateur de Canso Investment Counsel Ltd., et Gail Mudie, une actionnaire et administratrice de Canso Investment Counsel Ltd., du fait de leur propriété directe et indirecte des titres avec droit de vote émis et en circulation de Canso Investment Counsel Ltd., exerçaient un contrôle sur plus de 10 % des droits de vote de Canso Investment Counsel Ltd. De plus, John Carswell et Canso Fund Management Ltd. (une filiale du gestionnaire et de Canso Investment Counsel Ltd.), du fait de leur propriété directe et indirecte des titres avec droit de vote émis et en circulation du gestionnaire, exerçaient un contrôle sur plus de 10 % des droits de vote du gestionnaire.

Rémunération du courtier à partir des frais de gestion

Du total des frais de gestion que nous avons reçus de l'ensemble des Fonds Lysander, nous avons versé 13,3 % à des courtiers qui ont placé des parts des Fonds Lysander au cours de l'exercice de Lysander clos en 2017.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Ces renseignements résument de manière générale les règles de l'impôt sur le revenu fédéral canadien qui s'appliquent à un particulier (sauf une fiducie) résident canadien qui détient des parts des Fonds à titre d'immobilisations. Ils ne constituent pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal. La notice annuelle des Fonds donne plus de renseignements.

Nous ne décrivons pas les règles fiscales en détail ni toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils compte tenu de votre situation personnelle.

Revenu imposable des OPC

Les OPC peuvent produire un revenu et des gains en capital de diverses façons. Par exemple, un OPC est généralement tenu d'inclure dans son revenu les intérêts au fur et à mesure qu'ils courent, les dividendes lorsqu'ils sont reçus et le revenu provenant d'un fonds sous-jacent lorsqu'il est payé.

Un OPC réalise un gain en capital s'il vend un placement à un montant supérieur à son coût ou subit une perte en capital s'il vend à un montant inférieur à son coût. Un Fonds peut réaliser des gains (ou subir des pertes) découlant de ses opérations sur dérivés et des ventes à découvert. Ces gains et ces pertes sont traités comme des gains ou des pertes de revenu ou des gains ou des pertes en capital, selon la situation.

Chaque Fonds distribuera une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu ordinaire. Chaque Fonds transfère généralement la totalité de son revenu imposable à ses porteurs de parts sous forme de distributions. Ce revenu est généralement imposé comme si vous l'obteniez directement.

Imposition de votre placement

L'impôt que vous payez sur un placement dans un OPC est différent selon que vous détenez vos parts dans un compte non enregistré ou dans un régime enregistré.

Comptes non enregistrés

Distributions

En règle générale, vous devez inclure la tranche imposable des distributions des Fonds (y compris les distributions sur les frais de gestion) dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt et ce, peu importe que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez en parts supplémentaires. Le montant des distributions réinvesties est ajouté à votre prix de base rajusté (**PBR**) et réduit ainsi votre gain en capital ou augmente votre perte en capital lorsque vous faites racheter ces parts, de sorte que vous ne payez pas l'impôt deux fois sur la même somme. Les Fonds prendront des mesures afin que les gains en capital, les dividendes canadiens et le revenu de source étrangère conservent leur caractéristique lorsqu'ils vous sont versés. Les dividendes canadiens sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes. Les Fonds prendront des mesures pour vous transférer les avantages liés au crédit d'impôt pour dividendes bonifié au moment où il est offert à l'égard de certains dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes.

Les distributions des Fonds, et plus particulièrement les distributions sur les parts de série A5 et de série F5, peuvent être traitées comme des remboursements de capital. Ce sera le cas si vos distributions au cours d'une année sont supérieures à votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds. Une distribution correspondant à un remboursement de capital n'est pas incluse dans votre revenu aux fins de l'impôt, mais réduira le PBR de vos parts sur lesquelles elle a été versée. Lorsque les réductions nettes du PBR de vos parts donnent lieu à un PBR inférieur à zéro, le montant négatif est traité comme un gain en capital que vous avez réalisé, et le PBR de vos parts sera ramené zéro.

Les frais de gestion que vous versez à l'égard des parts de série O ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt.

Nous vous fournissons des feuillets fiscaux T3 indiquant le montant et le type de distributions (revenu ordinaire, dividendes canadiens, remboursement de capital, revenu étranger et/ou gains en capital) que vous recevez de chaque Fonds, ainsi que les crédits pour impôt étranger connexes.

Prix de base rajusté

Le PBR total de vos parts d'une série d'un Fonds se compose des éléments suivants :

- la somme que vous payez pour vos parts, y compris le courtage, plus
- les distributions réinvesties, moins
- toute distribution correspondant à un remboursement de capital, moins

- le PBR des parts déjà rachetées.

Votre conseiller en fiscalité peut vous aider à effectuer ces calculs.

Souscription de parts avant une date de distribution

Si vous souscrivez des parts avant une date de distribution, les distributions qui vous sont versées peuvent comprendre un revenu ou des gains en capital réalisés avant que vous ne déteniez vos parts.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille correspond à la fréquence à laquelle le gestionnaire de portefeuille ou l'équipe de gestion de portefeuille achète et vend des titres pour un Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus grandes sont les chances que le Fonds aura réalisé des gains à la vente de placements et, par conséquent, que vous recevrez une distribution de gains en capital. Les gains réalisés par le Fonds sont contrebalancés par les pertes subies sur ses opérations de portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Incidences fiscales liées au rachat de vos parts

Si vous faites racheter des parts dont la valeur liquidative est supérieure au PBR, vous réalisez un gain en capital, mais si vous faites racheter des parts dont la valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subissez une perte en capital. Vous pouvez déduire tous frais de rachat raisonnables dans le calcul de vos gains ou de vos pertes en capital.

En général, la moitié d'un gain en capital est incluse dans votre revenu et vous pouvez déduire la moitié de vos pertes en capital de vos gains en capital imposables, sous réserve de certaines règles fiscales.

Vous devez tenir un dossier du prix que vous avez payé pour vos parts, de toute distribution que vous recevez et de la valeur liquidative des parts ayant fait l'objet d'un rachat ou d'un échange. Ce dossier vous permettra de calculer votre PBR et vos gains en capital ou vos pertes en capital au moment du rachat de vos parts.

Incidences fiscales liées aux échanges entre les Fonds ou aux reclassements entre séries du même Fonds

L'échange de parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds est considéré comme une vente aux fins de l'impôt et les mêmes règles fiscales s'appliquent, comme si vous aviez fait racheter ces parts.

Un reclassement de parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition et n'entraînera pas un gain en capital ou une perte en capital.

Régimes enregistrés

Vous ne payez généralement pas d'impôt sur les distributions que vous recevez dans un régime enregistré tant que vous ne faites pas de retrait de votre régime. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité pour savoir si un placement dans un Fonds constitue ou non un « placement interdit » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) dans votre régime enregistré compte tenu de votre situation personnelle.

Incidences fiscales liées au rachat ou à l'échange de vos parts

Lorsque vous effectuez un rachat ou un échange de vos parts, vous ne payez généralement aucun impôt, à moins que vous ne retiriez le produit que vous recevez de votre régime enregistré. Dans un tel cas, vous paierez généralement de l'impôt sur le montant que vous avez retiré à votre taux d'imposition marginal. Des règles spéciales s'appliquent aux régimes enregistrés d'épargne-études et aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité mais les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt ne sont pas assujettis à l'impôt.

Communication des renseignements fiscaux

Aux termes de l'accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, conclu par le Canada et les États-Unis le 5 février 2014 (l'« AIG »), et de la législation canadienne connexe, les Fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus de communiquer certains renseignements sur les porteurs de parts qui sont des résidents des États-Unis ou des citoyens des États-Unis (y compris les citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et certaines autres « personnes des États-Unis » au sens de l'AIG (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER) à l'Agence du revenu du

Canada (l'« **ARC** »). Il est prévu que l'ARC échangera ensuite les renseignements avec l'Internal Revenue Service des États-Unis. En outre, pour satisfaire aux objectifs de la Norme commune de déclaration (la « **NCD** ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus par la législation canadienne de recenser et de déclarer à l'ARC certains renseignements relatifs à certains porteurs de parts du Fonds (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER) qui sont des résidents d'un pays ayant adopté la NCD autre que le Canada et les États-Unis. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales du pays concerné ayant adopté la NCD.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province concernée et on consultera éventuellement un avocat.

Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

Vous trouverez une description détaillée de chacun des Fonds dans la présente partie du prospectus simplifié. Voici l'explication de ce que vous trouverez sous chacune des rubriques.

Détail du Fonds

Cette rubrique vous donne les renseignements suivants :

- **Type de fonds** : indique le type d'OPC.
- **Titres offerts** : précise les séries de parts qu'offre le Fonds. Actuellement, chaque Fonds offre des parts de série A, de série F et de série O. Le Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso offre aussi des parts de série A5 et de série F5.
- **Date de création** : indique la date à laquelle les parts ont été offertes en vente pour la première fois au public; avant la date de création, les parts du Fonds équilibré Lysander-Canso, du Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso, du Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader et du Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management étaient vendues dans le cadre de placements privés à des acquéreurs admissibles.
- **Admissibilité pour les régimes enregistrés** : indique si les parts des Fonds constituent un placement admissible pour un régime enregistré.
- **Frais de gestion** : les frais payables au gestionnaire à l'égard de chaque série du Fonds.
- **Gestionnaire de portefeuille** : l'entité responsable de la sélection de certains ou de la totalité des placements de chaque Fonds.

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Cette rubrique présente les éléments suivants du Fonds :

- **Objectifs de placement** : décrit les objectifs du Fonds, notamment tout aspect particulier sur lequel l'accent est mis, et les types de titres dans lesquels il peut investir.
- **Stratégies de placement** : explique les moyens qu'utilise le gestionnaire de portefeuille pour atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Chaque Fonds peut investir dans d'autres OPC qui peuvent ou non être gérés par nous ou un membre de notre groupe ou des personnes avec qui nous avons des liens. Il est possible d'obtenir le prospectus simplifié et d'autres renseignements concernant les fonds sous-jacents au www.sedar.com.

Dans notre sélection des fonds sous-jacents, nous évaluons divers critères, dont le style de gestion, le rendement du placement et la régularité, les niveaux de tolérance au risque, l'envergure des procédures de communication de l'information et, si le fonds sous-jacent est géré par un tiers, la qualité du gestionnaire de fonds d'investissement et/ou du gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent.

Nous examinons et supervisons le rendement des fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds investit. Le processus d'examen consiste en une évaluation des fonds sous-jacents. Parmi les facteurs pouvant être pris en considération, on note le respect du mandat de placement déterminé, les rendements, les mesures de rendement rajustées en fonction du risque, les actifs, le processus de gestion des placements, le style, la régularité et le rajustement continu du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique vous indique les risques particuliers associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2.

Méthode de classification des risques de placement

Nous déterminons le niveau de risque d'un Fonds comme moyen supplémentaire pour vous aider à décider si le Fonds vous convient ou non. Chaque Fonds a reçu une note de risque dans l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé et élevé.

Le niveau de risque de placement des Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque fondé sur la volatilité historique, mesurée par l'écart-type annuel des rendements du Fonds sur 10 ans. Le recours à l'écart-type comme outil de mesure permet de faire une comparaison quantitative fiable et stable de la volatilité relative d'un Fonds et du risque connexe. L'écart-type est une mesure largement utilisée pour mesurer la volatilité du rendement. L'écart-type représente, en règle générale, le niveau de volatilité des rendements que l'OPC a affiché auparavant au cours de périodes de mesure déterminées. Plus l'écart-type du Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est large. En règle générale, plus la fourchette des rendements antérieurs et éventuels est large, plus le risque est élevé.

Comme les Fonds ont un historique de rendement inférieur à 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de chaque Fonds à l'aide de l'historique de rendement réel du Fonds concerné puis, pour le reste de la période de 10 ans, au moyen de l'historique de rendement d'un ou de plusieurs indices de référence qui se rapproche raisonnablement de l'écart-type du Fonds. L'historique de rendement de chaque Fonds est calculé à l'aide des indices de référence suivants, selon le cas :

Fonds équilibré Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada (50 %)	L'indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada mesure le rendement du secteur des obligations de sociétés au Canada. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à versement semestriel émises au Canada.
Indice MSCI Monde tous les pays – en \$ CA (50 %)	L'indice MSCI Monde tous les pays – en \$ CA est conçu de façon à reproduire le rendement de toutes les possibilités de placement dans des actions de sociétés de grande et de moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés et de 24 nouveaux marchés.

Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada	L'indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada mesure le rendement du secteur des obligations de sociétés au Canada. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à versement semestriel émises au Canada.

Fonds d'obligations Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est composé d'obligations de bonne qualité et à coupon fixe émises au Canada, libellées en dollars canadiens et ayant une durée de vie résiduelle d'au moins un an. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada	L'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada suit le rendement d'obligations canadiennes ayant une durée de vie résiduelle de 1 an à 5 ans et tient compte du réinvestissement de la totalité des intérêts gagnés sur coupons.

Fonds d'actions Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice MSCI Monde tous les pays – en \$ CA	L'indice MSCI Monde tous les pays – en \$ CA est conçu de façon à reproduire le rendement de toutes les possibilités de placement dans des actions de sociétés de grande et de moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés et de 24 nouveaux marchés.

Fonds américain de crédit Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice Merrill Lynch US Corporate Master Total Return	L'indice Merrill Lynch US Corporate Master Total Return suit le rendement de titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars américains émis en bourse sur le marché national américain.

Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso

Indice de référence	Description
Indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada	L'indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada mesure le rendement du secteur des obligations de sociétés au Canada. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à versement semestriel émises au Canada.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Indice de référence	Description
Indice composé de rendement global S&P/TSX	L'indice composé de rendement global S&P/TSX est un indice qui représente les grands secteurs économiques qui composent environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management

Indice de référence	Description
Indice composé de rendement global S&P/TSX	L'indice composé de rendement global S&P/TSX est un indice qui représente les grands secteurs économiques qui composent environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Indice de référence	Description
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (5 %)	L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada, sur une période mobile de 3 mois.
Indice composé de rendement global S&P/TSX (27 %)	L'indice composé de rendement global S&P/TSX est un indice qui représente les grands secteurs économiques qui composent environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.
Indice de rendement global S&P 500 – en \$ CA (20 %)	L'indice de rendement global S&P 500 – en \$ CA est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour mesurer le rendement de l'économie américaine en général par la fluctuation de la valeur marchande globale des 500 actions qui représentant l'ensemble des principales industries.
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada (40 %)	L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est composé d'obligations de bonne qualité et à coupon fixe émises au Canada, libellées en dollars canadiens et ayant une durée de vie résiduelle d'au moins un an. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière.
Indice composé MSCI EAFE (en \$ CA) (8 %)	L'indice composé MSCI EAFE (en \$ CA) est un indice boursier qui regroupe des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de marchés développés partout dans le monde, à l'exception des États-Unis et du Canada. L'indice regroupe 928 titres et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant de chaque pays.

Fonds d'actions totales Lysander-Seamark

Indice de référence	Description
Indice composé MSCI EAFE (en \$ CA) (15 %)	L'indice composé MSCI EAFE (en \$ CA) est un indice boursier qui regroupe des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de marchés développés partout dans le monde, à l'exception des États-Unis et du Canada. L'indice regroupe 928 titres et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant de chaque pays.
Indice de rendement global S&P 500 – en \$ CA (35 %)	L'indice de rendement global S&P 500 – en \$ CA est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour mesurer le rendement de l'économie américaine en général par la fluctuation de la valeur marchande globale des 500 actions qui représentant l'ensemble des principales industries.
Indice composé de rendement global S&P/TSX (50 %)	L'indice composé de rendement global S&P/TSX est un indice qui représente les grands secteurs économiques qui composent environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Indice de référence	Description
Indice des actions privilégiées S&P/TSX	L'indice des actions privilégiées S&P/TSX est composé d'actions privilégiées négociées à la Bourse de Toronto qui respectent les critères relatifs à la taille minimale, à la liquidité, à la note d'évaluation de l'émetteur et à l'inscription en bourse.

Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable

Indice de référence	Description
Indice MCWX (MX des ventes d'options d'achat couvertes) (65 %)	L'indice MCWX (MX des ventes d'options d'achat couvertes) est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui consiste, d'une part, en une position acheteur sur parts iShares (symbole XIU), et d'autre part, en une position vendeur sur les options d'achat XIU presque à parité.
Indice CBOE S&P 500 BuyWrite (35 %)	L'indice CBOE S&P 500 BuyWrite est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui consiste, d'une part, en une position acheteur sur parts contenues dans l'indice S&P 500, et d'autre part, en une position vendeur sur une option d'achat du S&P 500 (SPX).

Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima

Indice de référence	Description
Indice MSCI Monde tous les pays – en \$ CA	L'indice MSCI Monde tous les pays – en \$ CA est conçu de façon à reproduire le rendement de toutes les possibilités de placement dans des actions de sociétés de grande et de moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés et de 24 nouveaux marchés.

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Indice de référence	Description
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (5 %)	L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada, sur une période mobile de 3 mois.
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada (30 %)	L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est composé d'obligations de bonne qualité et à coupon fixe émises au Canada, libellées en dollars canadiens et ayant une durée de vie résiduelle d'au moins un an. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière.
Indice des actions privilégiées S&P/TSX (5 %)	L'indice des actions privilégiées S&P/TSX est composé d'actions privilégiées négociées à la Bourse de Toronto qui respectent les critères relatifs à la taille minimale, à la liquidité, à la note d'évaluation de l'émetteur et à l'inscription en bourse.
Indice composé de rendement global S&P/TSX (35 %)	L'indice composé de rendement global S&P/TSX est un indice qui représente les grands secteurs économiques qui composent environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.
Indice de rendement global S&P 500 – en \$ CA (15 %)	L'indice de rendement global S&P 500 – en \$ CA est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour mesurer le rendement de l'économie américaine en général par la fluctuation de la valeur marchande globale des 500 actions qui représentant l'ensemble des principales industries.
Indice composé MSCI EAFE (en \$ CA) (10 %)	L'indice composé MSCI EAFE (en \$ CA) est un indice boursier qui regroupe des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de marchés développés partout dans le monde, à l'exception des États-Unis et du Canada. L'indice regroupe 928 titres et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant de chaque pays.

Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulera

Indice de référence	Description
Indice composé de rendement global S&P/TSX (10 %)	L'indice composé de rendement global S&P/TSX est un indice qui représente les grands secteurs économiques qui composent environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.
Indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada (30 %)	L'indice obligataire toutes sociétés FTSE TMX Canada mesure le rendement du secteur des obligations de sociétés au Canada. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à versement semestriel émises au Canada.
Indice Merrill Lynch US High Yield Master II (60 %)	L'indice Merrill Lynch US High Yield Master II suit le rendement de titres de créance de sociétés de qualité inférieure libellés en dollars américains émis en bourse sur le marché national américain.

Il peut exister d'autres types de risques, pouvant ou non être mesurés. Il est également important de noter que la volatilité antérieure d'un fonds peut ne pas être représentative de sa volatilité future.

Bien que le niveau de risque fasse l'objet d'un examen constant, nous revoyons le niveau de risque de chaque Fonds annuellement et chaque fois qu'une modification importante est apportée aux stratégies et/ou à l'objectif de placement d'un Fonds. Nous pouvons, à notre appréciation, attribuer au Fonds un niveau de risque plus élevé que celui indiqué par l'écart-type annualisé sur 10 ans et les fourchettes prescrites si nous estimons que le Fonds peut être exposé à d'autres risques prévisibles dont l'écart-type annualisé sur 10 ans ne tient pas compte.

Vous pouvez obtenir le détail de la méthode utilisée pour établir le niveau de risque de chaque Fonds sur demande et sans frais en composant le 1 877 308-6979 ou en faisant parvenir un courriel au gestionnaire à manager@lysanderfunds.com.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette rubrique vous aidera à déterminer si un Fonds vous convient. **Ces renseignements ne vous sont donnés qu'à titre indicatif.** Lorsque vous choisissez vos placements, vous devriez, avec votre conseiller en placement et votre conseiller en fiscalité, considérer votre portefeuille dans son ensemble en tenant compte de vos objectifs de placement et de votre degré de tolérance au risque.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quelle fréquence vous recevrez une distribution ainsi que son mode de paiement.

Chaque Fonds est en mesure de faire des distributions sous forme de remboursements de capital.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Chaque Fonds verse les frais de gestion applicables au gestionnaire et est également responsable du paiement d'autres charges d'exploitation. Les frais de gestion et autres charges d'exploitation sont prélevés sur l'actif du Fonds, ce qui signifie que vous les payez indirectement au moyen de rendements moins élevés.

Le tableau de cette rubrique vous permet de comparer le coût d'un placement dans chaque série de parts du Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau donne les frais cumulatifs que vous auriez payés si :

- vous aviez investi 1 000 \$ pour les périodes indiquées;
- le rendement du Fonds avait été de 5 % chaque année;

- le Fonds avait versé au cours de chaque période indiquée les mêmes frais qu'au cours de son dernier exercice à l'exclusion des frais de gestion.

Les frais de gestion sont décrits à la page 16 du présent prospectus simplifié et sont imposés aux taux indiqués à la rubrique *Détail du Fonds* de chaque Fonds à compter de la page 32. Le tableau ne tient pas compte des frais d'opérations et de certaines taxes acquittées par un Fonds, puisque ces frais ne sont pas inclus dans le RFG conformément à la loi. Le tableau ne présente que les renseignements concernant les séries dont des parts ont été émises et qui sont offertes depuis un exercice complet.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 16 pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds.

Fonds équilibré Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 28 décembre 2011 Série F : le 23 décembre 2011 (offerte dans le cadre de placements privés depuis le 31 mars 2009) Série O : le 20 décembre 2012
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,75 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements globaux à long terme supérieurs à la moyenne composés de revenu et de gains en capital principalement par des placements dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital tout en atténuant la volatilité des titres de capitaux propres en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et d'obligations.

Le Fonds cherche à procurer un rendement à long terme qui dépasse la moyenne des fonds semblables que les autres gestionnaires offrent au cours d'une

même période. Pour ce faire, nous vérifierons le rendement moyen des autres fonds équilibrés avec l'aide d'un service largement utilisé et disponible sur le marché qui offre ces renseignements. Aux fins de la comparaison, « long terme » s'entend de périodes d'au moins trois ans.

Certaines des positions de portefeuille du Fonds seront, dans des circonstances normales, investies dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens et étrangers ou dans des fiducies d'investissement à participation unitaire. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et en actions privilégiées convertibles et non convertibles et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales et de sociétés. Il peut aussi investir dans des FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

En ce qui concerne la sélection des placements du Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la sélection de titres et la constitution du portefeuille. L'exposition au risque lié au crédit du portefeuille dépendra du stade du cycle de crédit concentré dans des obligations d'entreprise de grande qualité (principalement de bonne qualité).

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. En donnant un avis approprié aux porteurs de parts, le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée par la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles imposées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert

- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement de **moyen** à long terme.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	18,76 \$	10,35 \$	s.o.
Trois ans	59,13 \$	32,64 \$	s.o.
Cinq ans	103,65 \$	57,20 \$	s.o.
Dix ans	235,93 \$	130,21 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds valeur d'obligations de sociétés

Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds mondial à revenu fixe
Titres offerts	Parts de série A, de série A5, de série F, de série F5 et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 28 décembre 2011 Série F : le 23 décembre 2011 (offerte dans le cadre de placements privés depuis le 30 avril 2009) Série O : le 20 décembre 2012 Série A5 : le 31 décembre 2014 Série F5 : le 31 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série A5 : 1,25 % Série F : 0,75 % Série F5 : 0,75 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements globaux à long terme supérieurs à la moyenne composés de revenu et de gains en capital principalement par des placements dans des titres à revenu fixe.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le portefeuille du Fonds sera, dans des circonstances normales, investi principalement dans des titres à revenu fixe, y compris ceux d'émetteurs étrangers. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies et de sociétés en commandite. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds cherche à procurer un revenu tout en recherchant une plus grande sécurité du capital que celle offerte par les titres de capitaux propres en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe.

Le Fonds cherche à procurer un rendement à long terme qui dépasse celui de la moyenne des fonds semblables que les autres gestionnaires offrent au cours d'une même période. Pour ce faire, nous vérifierons le rendement moyen des autres fonds d'obligations avec l'aide d'un service largement utilisé et disponible sur le marché qui offre ces renseignements. Aux fins de la comparaison, « long terme » s'entend de périodes d'au moins trois ans.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille mettant l'accent sur la sélection de titres et rajustant ensuite le portefeuille pour respecter ses cibles de durée et d'échéance. L'exposition au risque lié au crédit dépend du stade du cycle de crédit et de l'évaluation ascendante des titres individuels. Il n'y a aucune limite quant au pourcentage du portefeuille du Fonds qui peut être investi dans des titres ayant une note inférieure à BBB. À l'occasion, le Fonds peut également investir jusqu'à 20 % de son actif dans d'autres titres comme des obligations convertibles, des titres de capitaux propres ou des fiducies de revenu.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. En donnant un avis approprié aux porteurs de parts, le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée par la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible**.

Politique en matière de distributions

Pour ce qui est des parts de série A, de série F et de série O, le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Dans le cas des parts de série A5 et de série F5, le Fonds a comme politique de faire une distribution mensuelle s'établissant à 5 % par année en fonction du prix d'émission initial de 10,00 \$ la part. Les distributions aux porteurs de parts peuvent être composées de remboursements de capital, de revenu net et/ou de gains en capital. Le gestionnaire se réserve le droit de rajuster le montant des distributions à l'égard des parts de série A5 et de série F5 s'il le juge approprié. Rien ne garantit que des distributions seront versées à l'égard des parts de série A5 ou de série F5 au cours d'un ou de plusieurs mois en particulier.

Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Un remboursement de capital ne témoigne pas nécessairement de la performance des placements du Fonds et on ne devrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusion sur la performance du Fonds en matière de placement à partir du montant de cette distribution.

Les remboursements de capital entraîneront l'épuisement de votre capital initial et peuvent faire en sorte que le montant intégral de votre placement initial vous soit remboursé. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable mais réduira le prix de base rajusté (le « **PBR** ») de vos parts. Si la réduction nette du PBR de vos parts fait en sorte que le PBR devient négatif, ce montant sera considéré comme un gain en capital que vous aurez réalisé, et le PBR de vos parts sera alors nul.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série A5	Série F	Série F5	Série O ¹
Un an	15,48 \$	15,48 \$	9,74 \$	9,74 \$	s.o.
Trois ans	48,79 \$	48,79 \$	30,70 \$	30,70 \$	s.o.
Cinq ans	85,52 \$	85,52 \$	53,81 \$	53,81 \$	s.o.
Dix ans	194,67 \$	194,67 \$	122,48 \$	122,48 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'était en circulation au cours de la période applicable et, par conséquent, les frais de la série ne sont pas encore connus pour le dernier exercice complet du Fonds.

Fonds d'obligations Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 28 décembre 2011 Série F : le 28 décembre 2011 Série O : le 20 décembre 2012
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,15 % Série F : 0,65 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements globaux à long terme supérieurs à la moyenne composés surtout de revenu d'intérêts principalement par des placements dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens de grande qualité d'émetteurs canadiens et étrangers.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à procurer des rendements supérieurs à la moyenne par des placements dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de créance de gouvernements et de sociétés libellés en dollars canadiens et de titres du marché monétaire.

Le Fonds cherche à procurer un rendement à long terme qui dépasse la moyenne des fonds semblables que les autres gestionnaires offrent au cours d'une même période. Pour ce faire, nous vérifierons le rendement moyen des autres fonds d'obligations avec

l'aide d'un service largement utilisé et disponible sur le marché qui offre ces renseignements. Aux fins de la comparaison, « long terme » s'entend de périodes d'au moins trois ans.

Le portefeuille du Fonds sera principalement investi dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens d'émetteurs canadiens et étrangers. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et des titres à revenu fixe de gouvernements, d'organismes gouvernementaux, d'organismes supranationaux, de sociétés, de fiducies et de sociétés en commandite. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de son actif net au moment du placement dans des titres étrangers.

En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille mettant l'accent sur la sélection de titres et rajustant ensuite le portefeuille pour respecter ses cibles de duration et de crédit. L'exposition au risque lié au crédit du portefeuille dépend du stade du cycle de crédit et de l'évaluation ascendante des titres individuels.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur titres. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. En donnant un avis approprié aux porteurs de parts, le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée par la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des

stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à moyen terme;
- vous souhaitez surtout recevoir un revenu en intérêts.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

Fonds d'obligations Lysander-Canso (suite)

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	14,66 \$	8,82 \$	s.o.
Trois ans	46,21 \$	27,79 \$	s.o.
Cinq ans	80,99 \$	48,71 \$	s.o.
Dix ans	184,36 \$	110,87 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds de titres à court terme et à taux variable

Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 18 septembre 2013 Série F : le 18 septembre 2013 Série O : le 18 septembre 2013
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,05 % Série F : 0,55 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements globaux composés surtout de revenu en intérêts principalement par des placements dans des titres à revenu fixe à court terme et des titres de créance à taux variable d'émetteurs canadiens et étrangers.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le portefeuille du Fonds sera principalement investi dans des titres à revenu fixe et des titres de créance à taux variable d'émetteurs canadiens et étrangers. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires, des titres à revenu fixe et des titres de créance à taux variable de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies et de sociétés en commandite. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Les placements du Fonds ne sont pas limités en fonction de la note de crédit sauf que, au moment de l'achat, au moins 60 % de la valeur marchande du Fonds sera composée de titres ayant obtenu la note BBB ou une note plus élevée (la « **qualité supérieure** ») selon le gestionnaire de portefeuille. Les placements du Fonds devraient également être principalement composés de titres de créance dont la durée à l'échéance est de cinq ans ou moins, bien que le Fonds puisse détenir des titres de créance dont la durée à l'échéance est plus longue tant que la durée à l'échéance moyenne pondérée de tous les titres détenus dans le Fonds au moment de l'achat est inférieure à cinq ans. Lors du calcul de la durée à l'échéance moyenne pondérée des titres du Fonds, le gestionnaire peut exclure des titres dont les versements au titre des coupons varient par rapport aux taux d'intérêt de référence, comme le taux CDOR de trois mois ou l'équivalent dans d'autres pays.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille, mettant l'accent sur la sélection de titres et rajustant ensuite le portefeuille pour respecter ses cibles de duration et de crédit. L'exposition au risque lié au crédit dépend du stade du cycle de crédit et de l'évaluation ascendante des titres individuels.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que

de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles imposées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres

- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à moyen terme;
- vous souhaitez surtout recevoir un revenu en intérêts.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront

rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	13,33 \$	7,48 \$	s.o.
Trois ans	42,01 \$	23,59 \$	s.o.
Cinq ans	73,63 \$	41,35 \$	s.o.
Dix ans	167,60 \$	94,11 \$	s.o.

¹L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds d'actions Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds mondial d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 18 septembre 2013 Série F : le 18 septembre 2013 Série O : le 18 septembre 2013
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans titres de capitaux propres de petites, moyennes et grandes sociétés. Le Fonds n'est pas limité par des considérations géographiques ou sectorielles pour ses placements et pourrait être grandement exposé à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui ne se trouvent pas sur des marchés développés. Il peut investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires, dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies, de sociétés en commandite et d'autre fonds dont les FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille d'après ses méthodes de recherche et d'évaluation exclusives et indépendantes de sociétés individuelles.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait environ 50,3 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à long terme;
- vous souhaitez surtout obtenir une exposition aux actions, et la volatilité associée aux placements dans ces titres ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **moyen**.

Politique en matière de distributions

Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets entre le 14 décembre et le 31 décembre pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	26,14 \$	14,56 \$	s.o.
Trois ans	82,40 \$	45,88 \$	s.o.
Cinq ans	144,43 \$	80,43 \$	s.o.
Dix ans	328,75 \$	183,07 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds américain de crédit Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds américain à revenu fixe
Titres offerts (en dollars US)	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2014 Série F : le 30 décembre 2014 Série O : le 30 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,75 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance du rendement du capital à long terme, composé de revenu et de certains gains en capital, principalement au moyen de placements en titres de créance et en titres du marché monétaire américains libellés en dollars américains ou couverts par rapport au dollar américain au moyen de contrats de change à terme.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le portefeuille du Fonds sera, dans des circonstances normales, investi principalement dans des titres à revenu fixe, y compris ceux d'émetteurs étrangers. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies et de sociétés en commandite. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds cherche à procurer un revenu tout en offrant une plus grande sécurité du capital que celle offerte par les titres de capitaux propres en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe libellés en dollars américains.

En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille d'après ses méthodes de recherche et d'évaluation exclusives et indépendantes de sociétés individuelles.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres non américains. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations liées aux devises non américaines sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée par la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif

du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles imposées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous prévoyez détenir ce placement de moyen à long terme et souhaitez investir dans un fonds dont les placements sont principalement libellés en dollars américains;
- vous souhaitez surtout obtenir une exposition à des titres à revenu fixe et la volatilité des

devises associées à des placements dans des titres à revenu fixe libellés en dollars américains ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront versées en dollars américains et réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

Fonds américain de crédit Lysander-Canso (suite)

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	17,02 \$ US	11,17 \$ US	s.o.
Trois ans	53,64 \$ US	35,22 \$ US	s.o.
Cinq ans	94,02 \$ US	61,74 \$ US	s.o.
Dix ans	214,01 \$ US	140,53 \$ US	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds d'obligations de sociétés à large spectre

Lysander-Canso

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds mondial à revenu fixe
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2016 Série F : le 30 décembre 2016 Série O : le 30 décembre 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,20 % Série F : 0,70 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel Ltd. Richmond Hill (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir un revenu et un certain niveau de gains en capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés n'importe où dans le monde.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des circonstances normales, le portefeuille du Fonds sera investi principalement dans des titres à revenu fixe, y compris des titres d'émetteurs étrangers. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies et de sociétés en commandite. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds cherche à procurer un revenu tout en recherchant une plus grande sécurité du capital que celle offerte par les titres de capitaux propres en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des titres étrangers.

En ce qui concerne la sélection de placements pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille adopte une méthode « ascendante » quant à la constitution du portefeuille, mettant l'accent sur la sélection de titres et rajustant ensuite le portefeuille pour respecter ses cibles de durée et d'échéance. L'exposition au risque lié au crédit dépend du stade du cycle de crédit et de l'évaluation ascendante des titres individuels. Il n'y a aucune restriction quant à la note des titres dans lesquels le Fonds est investi; toutefois, au moment de l'acquisition, au moins 75 % de la valeur marchande du Fonds doit être composée de titres dont la note est d'au moins BBB (« de qualité supérieure ») selon le gestionnaire de portefeuille.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la

rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement de **moyen** à long terme.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	16,91 \$	11,17 \$	s.o.
Trois ans	53,32 \$	35,22 \$	s.o.
Cinq ans	93,45 \$	61,74 \$	s.o.
Dix ans	212,72 \$	140,53 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds canadien d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2014 Série F : le 30 décembre 2014 (offerte dans le cadre de placements privés depuis le 31 juillet 2012) Série O : le 30 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Crusader Asset Management Inc. Maple (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds consiste à obtenir un revenu et à procurer une croissance du capital à long terme au moyen d'un portefeuille diversifié composé principalement de titres de capitaux propres; toutefois, d'autres types de titres produisant un revenu assimilables à des actions, des titres de créance et des titres du marché monétaire peuvent servir à atteindre son objectif.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans titres de capitaux propres canadiens. Le Fonds peut aussi détenir jusqu'à 30 % de ses titres au moment de leur achat dans des émetteurs situés à l'extérieur du Canada. Le Fonds n'est pas limité par des considérations sectorielles pour ses placements. Il peut investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires, dans des titres à revenu fixe de

gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies, de sociétés en commandite et d'autre fonds, dont les FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

En ce qui concerne le choix de placement pour le Fonds, le gestionnaire de portefeuille a recours à un processus rigoureux et discipliné fondé sur une modélisation quantitative et des évaluations qualitatives.

Le Fonds peut utiliser des dérivés en vue de générer un revenu et se livrer à des opérations de couverture. Dans ce contexte, il peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les

risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait environ 27,4 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à long terme;
- vous souhaitez surtout obtenir une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, et la volatilité associée aux placements dans ces titres ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **moyen**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O
Un an	26,24 \$	14,66 \$	3,08 \$
Trois ans	82,72 \$	46,21 \$	9,69 \$
Cinq ans	144,99 \$	80,99 \$	16,99 \$
Dix ans	330,04 \$	184,36 \$	38,68 \$

Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds canadien d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2014 Série F : le 30 décembre 2014 (offerte dans le cadre de placements privés depuis le 31 décembre 2012) Série O : le 30 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	18 Asset Management Inc. London (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans titres de capitaux propres de petites, moyennes et grandes sociétés canadiennes. Le Fonds peut aussi détenir jusqu'à 30 % de ses titres au moment de leur achat dans des émetteurs situés à l'extérieur du Canada. Le Fonds n'est pas limité par des considérations sectorielles pour ses placements. Il peut investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires, dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies, de sociétés en

commandite et d'autre fonds, dont les FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le gestionnaire de portefeuille gère le Fonds de façon active en ayant recours à un processus quantitatif axé sur la diversification des styles et la sélection des actions. Les facteurs clés pris en considération dans le cadre du processus sont les caractéristiques de risque propres au style et les éléments fondamentaux sous-jacents aux actions, soit le bilan, l'état des résultats et les caractéristiques de risque. L'attrait relatif des actions est évalué et le risque est géré par l'utilisation d'une méthode rigoureuse de vente et la diversification des styles. Cette approche de placement quantitative est complétée au moyen d'une analyse fondamentale conventionnelle. Les placements qui seront généralement considérés comme des placements qui respectent les objectifs du Fonds seront ceux effectués dans des titres inscrits à la cote de bourses de valeurs canadiennes.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou

à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opérations du Fonds, qui constituent des charges du Fonds acquittées à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, trois porteurs de parts détenaient respectivement environ 27,9 %, 24,1 % et 16,6 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à long terme;
- vous souhaitez surtout obtenir une exposition aux titres de capitaux propres canadiens, et la volatilité associée aux placements dans ces titres ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront

rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O
Un an	26,14 \$	14,56 \$	2,97 \$
Trois ans	82,40 \$	45,88 \$	9,37 \$
Cinq ans	144,43 \$	80,43 \$	16,42 \$
Dix ans	328,75 \$	183,07 \$	37,39 \$

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2014 Série F : le 30 décembre 2014 Série O : le 30 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,75 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	SEAMARK Asset Management Ltd. Halifax (Nouvelle-Écosse)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un rendement total à long terme composé de revenu et de gains en capital principalement par des placements dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital tout en atténuant la volatilité des titres de capitaux propres en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations.

Le Fonds privilégie les actions, reconnaissant que la propriété constitue la meilleure récompense d'un placement. Le style de placement axé sur les actions du gestionnaire de portefeuille est une approche fondamentale ascendante qui cherche à repérer les meilleures sociétés de leur catégorie. Ces sociétés peuvent présenter un avantage de placement supérieur à long terme en fonction de la valeur éprouvée de leur

direction, de leur position concurrentielle et de leur bilan solide. La préférence est accordée aux sociétés dont les perspectives de croissance sont durables.

Certaines des positions de portefeuille du Fonds seront, dans des circonstances normales, investies dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens et étrangers ou dans des fiducies d'investissement à participation unitaire. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et en actions privilégiées convertibles et non convertibles et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales et de sociétés. Le Fonds peut aussi investir dans des FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée par la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif dans de la trésorerie ou des équivalents de

trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles imposées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait environ 66,6 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement de **moyen** à long terme.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachatées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	20,30 \$	11,58 \$	s.o.
Trois ans	63,98 \$	36,51 \$	s.o.
Cinq ans	112,14 \$	64,00 \$	s.o.
Dix ans	255,27 \$	145,68 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds d'actions totales Lysander-Seamark

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds mondial d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2014 Série F : le 30 décembre 2014 Série O : le 30 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	SEAMARK Asset Management Ltd. Halifax (Nouvelle-Écosse)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Le Fonds n'est pas limité par des considérations géographiques ou sectorielles pour ses placements et pourrait être grandement exposé à des titres de capitaux propres d'émetteurs qui ne se trouvent pas sur des marchés développés. Il peut investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires, dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies, de sociétés en commandite et d'autre fonds dont les FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Le style de placement du Fonds est une approche fondamentale ascendante qui recherche la « croissance à un prix raisonnable ». Le Fonds se concentre sur les secteurs et les sociétés qui ont un taux de croissance supérieur à la moyenne de l'économie puisque Seamark croit que de telles sociétés procureront un rendement supérieur à long terme.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait environ 63,3 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à long terme;

- vous souhaitez surtout obtenir une exposition aux actions, et la volatilité associée aux placements dans ces titres ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets entre le 14 décembre et le 31 décembre pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O ¹
Un an	26,14 \$	14,56 \$	s.o.
Trois ans	82,40 \$	45,88 \$	s.o.
Cinq ans	144,43 \$	80,43 \$	s.o.
Dix ans	328,75 \$	183,07 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées

Lysander-Slater

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de revenu de dividendes
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2014 Série F : le 30 décembre 2014 Série O : le 30 décembre 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,75 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Slater Asset Management Inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds consiste à chercher à générer un revenu tout en préservant le capital de l'investisseur principalement au moyen de placements dans des titres privilégiés d'émetteurs canadiens inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investit principalement dans des actions privilégiées d'émetteurs canadiens inscrits au Canada en ayant recours à une recherche fondamentale et à une analyse du crédit. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres titres générant un revenu. Le Fonds est géré de façon active et cherche à investir dans des titres du marché des actions privilégiées dont le cours est sous-évalué (de l'avis du gestionnaire de portefeuille) afin d'obtenir un revenu supplémentaire et/ou une plus-value de capital. Certaines des actions privilégiées dans lesquelles le Fonds investit peuvent être libellées

en devises. Le Fonds peut détenir jusqu'à 30 % de son actif, au moment du placement, dans des titres d'émetteurs situés en dehors du Canada.

Le Fonds peut utiliser des contrats de change à terme afin de couvrir la totalité ou la quasi-totalité de son exposition directe au risque de change par rapport au dollar canadien. Toutefois, ces opérations de couverture ne régleront aucunement son exposition indirecte à son risque de change. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans

chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme;
- vous souhaitez surtout recevoir un revenu de dividendes.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions périodiques, qui sont actuellement versées tous les mois. Pendant l'année, ces distributions aux porteurs de parts peuvent être composées de remboursements de capital, de revenu net et/ou de gains en capital. Le gestionnaire se réserve le droit de rajuster le montant de la distribution versée pendant une période s'il le juge approprié. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Un remboursement de capital ne témoigne pas nécessairement de la performance des placements du Fonds et on ne devrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusion sur la performance du Fonds en matière de placement à partir du montant de cette distribution.

Les remboursements de capital entraîneront l'épuisement de votre capital initial et peuvent faire en sorte que le montant intégral de votre placement initial vous soit remboursé. Un remboursement de capital qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable mais réduira le prix de base rajusté (le « **PBR** ») de vos parts. Si la réduction nette du PBR de vos parts fait en sorte que le PBR devient négatif, ce montant sera considéré comme un gain en capital que vous aurez réalisé, et le PBR de vos parts sera alors nul.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	15,89 \$	10,05 \$	s.o.
Trois ans	50,09 \$	31,67 \$	s.o.
Cinq ans	87,79 \$	55,50 \$	s.o.
Dix ans	199,83 \$	126,34 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes et américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 31 décembre 2015 Série F : le 31 décembre 2015 Série O : le 31 décembre 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Roundtable Capital Partners Inc. Toronto (Ontario)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres nord-américains, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens et américains inscrits à la cote de marchés boursiers. Le Fonds peut détenir jusqu'à 30 % de son actif, au moment du placement, dans des titres d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le Fonds ne sera pas limité par des considérations sectorielles pour ses placements. Le Fonds peut diversifier son portefeuille en investissant dans des titres à revenu fixe, des actions privilégiées, des débetures convertibles, des obligations de

sociétés, des obligations d'État, des bons du Trésor, des parts de fiducies et des titres de sociétés en commandite et d'autres fonds, dont des FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le gestionnaire de portefeuille a principalement recours à une approche « ascendante » qui emploie une analyse fondamentale de sociétés particulières. Le Fonds prévoit vendre des options d'achat couvertes pour tenter de générer un rendement. Cette stratégie consiste en la vente d'une option d'achat tout en détenant simultanément le titre sous-jacent. Le Fonds recevra une prime sur l'option d'achat, ce qui génère un rendement et peut également aider à réduire la volatilité au sein du portefeuille. Le rendement à long terme des positions rentables sera tiré tant de la collecte des primes sur les options que de la hausse de la valeur sous-jacente de l'action détenue. Sur un marché en essor, la vente d'options d'achat couvertes peut dans les faits limiter l'ampleur de la plus-value du placement sous-jacent. La protection contre la chute des cours correspond au montant de la prime collectée sur l'option. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 3 pour obtenir une description des risques associés à l'utilisation d'options couvertes.

Le gestionnaire de portefeuille ne tente pas, en règle générale, de prédire la direction générale du marché dans son ensemble; elle préfère mettre l'accent sur les placements dans une société ou un secteur en particulier en fonction de sa recherche.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations liées aux devises sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que

de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Les niveaux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du Fonds varieront et pourraient être considérables de temps à autre. Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à long terme;
- vous souhaitez surtout obtenir une exposition aux titres de capitaux propres, et la volatilité associée aux placements dans ces titres ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets entre le 14 décembre et le 31 décembre pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront

rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	26,24 \$	14,66 \$	s.o.
Trois ans	82,72 \$	46,21 \$	s.o.
Cinq ans	144,99 \$	80,99 \$	s.o.
Dix ans	330,04 \$	184,36 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds mondial d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 31 décembre 2015 Série F : le 31 décembre 2015 Série O : le 31 décembre 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 1,00 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de portefeuille Triasima inc. Montréal (Québec)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales, y compris dans des certificats américains représentatifs d'actions étrangères et des certificats internationaux représentatifs d'actions étrangères. Le Fonds n'est pas limité par des considérations géographiques ou sectorielles pour ses placements, et il pourrait avoir une exposition considérable aux titres de capitaux propres d'émetteurs qui ne sont pas situés sur des marchés développés. Il peut investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de sociétés, de fiducies, de sociétés en commandite et

d'autre fonds, dont des FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des titres étrangers.

L'approche en matière de placement du Fonds est fondée sur la sélection d'un portefeuille d'actions qui, selon le gestionnaire de portefeuille, correspondent à une combinaison de critères de sélection fondamentale qualitative, de paramètres financiers intéressants et d'autres caractéristiques favorables. Pour choisir les titres, le gestionnaire de portefeuille a recours à une philosophie selon laquelle l'utilisation de plus d'une méthode d'analyse de titres et de construction de portefeuille est préférable et constitue une méthode efficace et appropriée de composition de portefeuilles de placements. Le gestionnaire de portefeuille emploie les méthodes analytiques suivantes pour analyser les marchés des capitaux ainsi que les sociétés et leurs titres : analyse fondamentale, analyse quantitative et analyse de tendances.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés

sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, deux porteurs de parts détenaient respectivement environ 32,5 % et 14,8 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous envisagez de détenir ce placement à long terme;
- vous souhaitez surtout obtenir une exposition aux titres de capitaux propres, et la volatilité associée aux placements dans ces titres ne vous intimide pas.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **moyen**.

Politique en matière de distributions

Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets entre le 14 décembre et le 31 décembre pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima (suite)

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	26,04 \$	14,45 \$	s.o.
Trois ans	82,08 \$	45,56 \$	s.o.
Cinq ans	143,86 \$	79,86 \$	s.o.
Dix ans	327,47 \$	181,78 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 31 décembre 2015 Série F : le 31 décembre 2015 Série O : le 31 décembre 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,75 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de portefeuille Triasima inc. Montréal (Québec)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de générer un rendement composé de revenu et de gains en capital en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations ainsi que dans des parts de fiducies de revenu, des actions privilégiées et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux, y compris des certificats américains représentatifs d'actions étrangères et des certificats internationaux représentatifs d'actions étrangères. Habituellement, les titres de capitaux propres détenus seront ceux qui donnent droit à des distributions ou des dividendes. Le Fonds peut investir dans des titres de créance convertibles en actions ordinaires et dans des titres à revenu fixe de gouvernements, d'agences gouvernementales, d'agences supranationales, de

sociétés, de fiducies, de sociétés en commandite et d'autres fonds, dont des FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des titres étrangers.

L'approche en matière de placement du Fonds est fondée sur la sélection d'un portefeuille d'actions qui, selon le gestionnaire de portefeuille, correspondent à une combinaison de critères de sélection fondamentale qualitative, de paramètres financiers intéressants et d'autres caractéristiques favorables. Pour choisir les titres, le gestionnaire de portefeuille a recours à une philosophie selon laquelle l'utilisation de plus d'une méthode d'analyse de titres et de construction de portefeuille est préférable et constitue une méthode efficace et appropriée de composition de portefeuilles de placements. Le gestionnaire de portefeuille emploie les méthodes analytiques suivantes pour analyser les marchés des capitaux ainsi que les sociétés et leurs titres : analyse fondamentale, analyse quantitative et analyse de tendances.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Le Fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert pourvu que l'opération soit conforme à son objectif de placement et qu'elle soit autorisée en vertu de la réglementation en valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les

conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux certificats représentatifs d'actions étrangères
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 30 novembre 2018, deux porteurs de parts détenaient respectivement environ 76,5 % et 12,3 % des parts émises et en circulation du Fonds. Pour une description détaillée de ce risque, reportez-vous à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à compter de la page 6.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement de **moyen** à long terme.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible à moyen**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima (suite)

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	19,89 \$	11,48 \$	s.o.
Trois ans	62,69 \$	36,19 \$	s.o.
Cinq ans	109,88 \$	63,43 \$	s.o.
Dix ans	250,11 \$	144,39 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série O d'une fiducie d'investissement à participation unitaire
Date de création	Série A : le 30 décembre 2016 Série F : le 30 décembre 2016 Série O : le 30 décembre 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série F : 0,85 % Série O : négociés
Gestionnaire de portefeuille	Fulcra Asset Management Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu et une croissance du capital en investissant dans des titres à revenu fixe, des titres à taux variable, des titres convertibles, des actions privilégiées et des actions ordinaires de sociétés situées n'importe où dans le monde.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à procurer un revenu et une croissance du capital en investissant dans des titres à revenu fixe, des titres à taux variable, des titres convertibles, des actions privilégiées et des actions ordinaires de sociétés situées principalement en Amérique du Nord, en mettant l'accent sur les titres à revenu fixe.

Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur la production de rendements absolus qui ne reproduisent pas un indice donné ou des fonds concurrents de la même catégorie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans une combinaison de titres canadiens et américains. Même si le Fonds cherchera à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans les titres de sociétés canadiennes ou américaines, il peut quand même investir dans les titres suivants d'émetteurs d'autres pays (au plus 15 % de ses actifs nets) : la dette de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord, des titres adossés à créances mobilières, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres de capitaux propres étrangers et la dette de gouvernements ou d'organismes souverains. Le Fonds peut également investir dans des FNB. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à un processus de recherche fondamentale fondée sur la valeur selon l'hypothèse où les titres de sociétés ouvertes et fermées ne sont pas fixés de manière efficace et que, par conséquent, le prix d'un titre donné ne coïncide qu'occasionnellement avec sa valeur intrinsèque. Le gestionnaire de portefeuille tentera de repérer et d'exploiter ces inexactitudes en utilisant des analyses internes.

Le Fonds respecte les exigences et les restrictions en matière de placement applicables à un régime de retraite régi par la législation sur les normes de prestation de retraite généralement applicables de tout territoire du Canada. Les parts sont des placements admissibles pour les régimes de retraite.

Le Fonds peut se livrer à des opérations de couverture et, dans ce contexte, peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré et des options connexes, et acheter et vendre des options (négociées hors bourse) sur devises ou sur titres. Le Fonds peut également acheter des devises sous forme de dépôts bancaires. Le Fonds peut le faire pour réduire l'incidence des fluctuations du change sur lui ou pour offrir une protection à son portefeuille. Le Fonds n'effectuera ces placements que de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir dans des titres d'autres OPC ainsi qu'il est indiqué à la page 24. Même s'il n'est pas prévu que les ventes à découvert seront une priorité du Fonds, le gestionnaire de portefeuille peut aussi effectuer des ventes à découvert pour tenter de profiter d'une position existante dans la structure du capital d'une société ou de couvrir une telle position. Les

ventes à découvert peuvent servir d'assurance pour le portefeuille afin de minimiser l'incidence des événements externes (veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux ventes à découvert* à la page 8 pour une description du processus de vente à découvert et des stratégies que le Fonds utilise pour minimiser les risques liés à la vente à découvert de titres).

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou investir dans des obligations à court terme ou des instruments du marché monétaire si les conditions économiques, politiques et/ou des marchés sont défavorables ou pour conserver des liquidités ou à des fins défensives ou autres. Par conséquent, l'actif du Fonds peut ne pas être entièrement investi conformément à son objectif de placement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour tenter d'augmenter ses rendements, sous réserve, dans chaque cas, de limites au moins aussi sévères que celles exigées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds réduit les risques associés à celles-ci, veuillez vous reporter à l'exposé figurant à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 6.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la gestion active
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres de créance
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à compter de la page 2 pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement de **moyen** à long terme.

Conformément à la méthode décrite à la page 25, nous avons attribué au Fonds un niveau de risque **faible**.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a comme politique de verser des distributions tous les trimestres. Les distributions peuvent être composées de revenu, de gains en capital et/ou de remboursements de capital. Le Fonds peut effectuer des distributions supplémentaires à l'occasion pendant l'année à notre appréciation, y compris les distributions aux termes d'ententes de réduction des frais de gestion conclues avec certains investisseurs, comme les investisseurs institutionnels. Les distributions sur les frais de gestion seront effectuées de la façon que nous déterminons. Au cours de chaque année civile, le Fonds distribuera à ses investisseurs un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets pour ne pas avoir à payer d'impôt sur son revenu ordinaire en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera versée aux porteurs de parts à la fin de l'année.

Toutes les distributions du Fonds seront réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds que vous détenez en fonction de la valeur liquidative de celle-ci, à moins que vous n'informiez par écrit votre courtier que vous souhaitez les recevoir en espèces. Aucun courtage ne sera payable au moment du réinvestissement automatique des distributions. Les distributions réinvesties seront rachetées en proportion du nombre de parts sur lesquelles les distributions ont été versées.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs* à la page 30 pour obtenir une description des frais inclus dans ce tableau et des hypothèses formulées dans

Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra (suite)

celui-ci. Nos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs.

Période	Série A	Série F	Série O¹
Un an	18,66 \$	12,92 \$	s.o.
Trois ans	58,81 \$	40,71 \$	s.o.
Cinq ans	103,08 \$	71,36 \$	s.o.
Dix ans	234,64 \$	162,44 \$	s.o.

¹ L'information n'est pas disponible pour cette série puisque aucune part de la série n'a été émise.

FONDS LYSANDER

Fonds équilibré Lysander-Canso
Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander-Canso
Fonds d'obligations Lysander-Canso
Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso
Fonds d'actions Lysander-Canso
Fonds américain de crédit Lysander-Canso
Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso
Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader
Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management
Fonds équilibré Lysander-Seamark
Fonds d'actions totales Lysander-Seamark
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater
Fonds d'actions à faible volatilité Lysander-Roundtable
Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima
Fonds de revenu équilibré Lysander-Triasima
Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra

Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur chaque Fonds dans notre notice annuelle et dans l'aperçu du fonds, le rapport de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous téléphonant au numéro sans frais **1 877 308-6979** ou en le demandant à votre conseiller. Ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sont également disponibles aux adresses **www.lysanderfunds.com** ou **www.sedar.com**.